

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 22 janvier 2007

L'an deux mil sept et le vingt deux janvier, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 janvier 2007.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER - Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Didier CANARD

Absente : MMe Isabelle PERRAUD

Secrétaire de séance : M Sylvain DORY

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/ BATIMENTS :

1) RESTAURANT SCOLAIRE :

A/ Avancement des travaux :

Les travaux sont à ce jour terminés et les locaux du restaurant scolaire sont utilisés depuis la rentrée de janvier.

B/ Entretien des locaux :

La société retenue pour fournir les produits d'entretien pour le restaurant scolaire est la société Languedoc-Chimie. Le montant de la commande s'élève à 968 € HT.

Une formation pour l'utilisation des produits sera dispensée le 23 janvier et un plan de nettoyage du local (cuisine + salle de restauration + toilettes) sera fourni.

C/ Achat du mobilier :

Le mobilier retenu a été commandé à la société SIMIRE située à Mâcon. Le montant s'élève à 2 182.62 € HT et le délai de livraison est fixé au 23/02/2007 maximum.

Il faudra également prévoir l'achat d'une table ou d'une étagère pour déposer la friteuse, de trois poubelles pour les toilettes, deux poubelles pour les essuie-mains et d'un téléphone mural.

2) APPARTEMENTS LOCATIFS (au-dessus de la mairie) :

A/ Remboursement de cautions :

Les deux locataires ayant quitté leur appartement, le conseil municipal donne un avis favorable au remboursement des cautions.

B/ Location des appartements :

Monsieur le Maire fait état des dossiers reçus pour la location des deux appartements. Après accord du Conseil Municipal, l'un sera loué à la famille MARC et le second à la famille MIDEY.

3) DEBARRAS DU SOUS SOL SOUS LA CLASSE ET LES GRENIERS :

Un gros nettoyage du sous-sol et des greniers a été effectué par Pascal BABAD, employé communal. Par ailleurs, les étagères du local archives seront à consolider.

4) RÉFLEXION SUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BATIMENT MAIRIE

Monsieur le Maire effectue une présentation du projet d'aménagement du bâtiment mairie. Il faudra prévoir une rampe pour l'accès des handicapés. Le Conseil Municipal donne son accord à la poursuite de ce projet avec Monsieur MEUNIER, architecte.

II/ ASSAINISSEMENT:

1) PRESENCE D'EFFLUENTS VITICOLES DANS LA LAGUNE :

La présence d'effluents viticoles a été constatée dans la lagune. Un courrier sera transmis aux différents cuvages pour savoir s'il n'y a pas d'anomalie chez eux.

2) CONSULTATION CAHIER DES CHARGES DU SPANC

Il s'agit de trouver un bureau d'études pour la rédaction du cahier des charges du SPANC. La mairie de Villié-Morgon est le coordinateur du groupement.

III/ URBANISME :

1) ETUDE DES DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME

Une réunion sera organisée pour l'étude des différentes demandes de certificats d'urbanisme qui ont été adressées en mairie.

2) FINANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME

Dans le cadre du versement du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour l'établissement et la mise en œuvre des documents d'urbanisme pour l'année 2006, une dotation de **4 255 €** a été attribuée à la commune de Vauxrenard.

IV/ FORÊT

1) PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE VALIDÉE PAR LE PRÉFET

Concernant la tempête de 1999, une subvention de l'Etat et de l'Union Européenne a été octroyée à la commune d'un montant de **13 356 €** pour la reconstruction de la forêt communale.

Par ailleurs, suite à une erreur de calcul, une aide supplémentaire d'environ **4 000 €** sera versée à la commune de Vauxrenard.

2) AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 28 novembre 2005, le conseil municipal de Vauxrenard a donné son accord au projet d'aménagement de la forêt communale. Ce projet a reçu un avis favorable de Monsieur Le Préfet en date du 7 août 2006.

Monsieur Le Maire précise que la surface de la forêt communale est de 54,53 ha et que le secrétariat de mairie tient à disposition le document d'aménagement approuvé.

V/ ECOLE :

1) CONVENTION AVEC EMERINGES POUR L'EMPLOI « AIDE A L'ECOLE »

Dans le cadre du regroupement pédagogique, une convention est à établir entre les communes d'Emeringes et de Vauxrenard.

Un poste d'aide à l'école est à créer qui aura pour mission d'assurer l'accompagnement des élèves pendant le transport scolaire, le service des repas à la cantine, la surveillance des enfants après la cantine, l'aide à la préparation des ateliers et animations.

Ce poste sera créé par la commune d'Emeringes. L'agent sera rémunéré sur un poste d'agent d'animation qualifié et la Commune de Vauxrenard versera une participation financière trimestriellement calculée sur la base de 4 heures par semaine, ramenée au prorata du nombre d'élèves de Vauxrenard.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

VI COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

1) COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 20 DÉCEMBRE AUX ARDILLATS

Monsieur Le Maire évoque les 16 points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, à savoir :

- 1) Information sur les décisions prises par délégation du conseil
- 2) Modification budgétaire
- 3) Compétence zone d'activité de communes
- 4) Espace d'activité des Treilles – Détachement d'un lot de la tranche 2 zone 1 – Prix de vente
- 5) Espace d'activité des Treilles – Convention G.D.F
- 6) Espace d'activité des Treilles – Vente de bâtiment à la S.A.R.L Terroirs Originels
- 7) Budget Office de tourisme
- 8) Demande de subvention
- 9) Schéma de développement touristique – Convention annexe au marché d'assistance pour la thématisation du territoire nord Beaujolais
- 10) Demande de subvention départementale
- 11) Personnel – Mise à disposition
- 12) Personnel – Modification des grades
- 13) Tourisme : désignation d'un délégué
- 14) Traitement des déchets
- 15) Marché de ramassage et de transport des ordures ménagères – Convention de groupement de Commande avec le Sytraival
- 16) Centre de gestion – Mission d'assistance juridique.

La prochaine réunion est fixée le 6 Février à Avenas.

VII – SYNDICAT DES EAUX

1) COMPTE RENDU DU COMITÉ DU 19 DÉCEMBRE

Les points suivants ont été évoqués :

- surtaxe syndicale 2007
- subvention d'équipement des communes
- point sur les travaux de renouvellement
- point sur les autres travaux (réservoirs, délégation)
- desserte du hameau Le Potet à Chiroubles (signature d'une convention avec le syndicat Grosne et Sornin)
- contrat pluriannuel à partir de 2007
- demande de raccordement de la ferme de Rolland à Jullié
- protection des captages
- questions diverses

2) POTEAUX D'INCENDIE

Une visite de contrôle de tous les poteaux d'incendie a été effectuée et un synthèse a été rendue sur les travaux nécessaires à la remise en état de certains poteaux. Un devis a été également fourni par la SDEI pour un montant TTC de 1029.81 €.

VIII – SYTRAIVAL :

Le rapport annuel 2005 a été diffusé par le Syndicat Mixte d'Elimination, de Traitement et de Valorisation des Déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAIVAL). Ce document donne les principales réponses aux questions posées sur l'évolution et le mode de traitement des déchets ménagers.

VIII – QUESTIONS DIVERSES:

A) REPAS DES ANCIENS

Celui-ci aura lieu le 10 février prochain.

B) ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN

Les membres du bureau de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin ont pris connaissance des dernières évolutions de la situation du vignoble dans la plupart des régions viticoles. Ils demandent donc que soit définie comme priorité absolue, et avant qu'il ne soit trop tard, la sauvegarde de la viticulture française avec des mesures adaptées à la crise.

Avant de clore la séance, le conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

Lundi 26 Février 2007 à 20 heures 15

La séance est levée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 26 février 2007

L'an deux mil sept et le vingt six février, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 16 février 2007.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER - Bernard GUIGNIER - Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Didier CANARD - Mme Isabelle PERRAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick LE BOURLAY

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/ VOIRIE :

1) FIXATION DATE COMMISSION VOIRIE DE PRINTEMPS :

La commission voirie aura lieu le **vendredi 6 avril à 7 h 30.**

2) PRISE D'UNE NOUVELLE DELIBERATION POUR LA COMPETENCE COMMUNAUTAIRE :

Monsieur le Maire évoque la délibération proposée par Monsieur le Président de la Communauté de Communes au sujet de la compétence voirie relevant de la Communauté de Communes et de la Commune.

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

1. Ce qui est Communautaire :

- En investissement, tous les travaux de voirie, y compris les nouveaux parkings, à l'exception des opérations de sécurité financées par l'Etat au titre du produit des amendes de police.
- En fonctionnement, les travaux de voirie récurrents réalisés par des entreprises dans le cadre d'un marché annuel (point à temps automatique, fournitures de matériaux...), hors intervention ponctuelles pour raisons de sécurité et en réparation de troubles sur la voie publique.

Tous ces travaux sont normalement réalisés par des entreprises dans le cadre de marchés publics annuels ou pluriannuels ; les services de la Communauté de Communes sont uniquement chargés, avec l'appui des services de l'Etat ou de bureaux d'études (concepteurs, maître d'œuvre ou conducteurs d'opération), de la gestion technique et financière de ces opérations. *Il n'y a donc pas d'agent technique communautaire.*

2. Ce qui relève des Communes :

Tout ce qui, en fonctionnement, relève du pouvoir de police de l'ordre public du Maire dans le cadre de l'article L2212-2 du CGCT, soit les interventions ponctuelles destinées à prévenir tout risque susceptible de mettre en cause la sécurité de la population et de réparer tout désordre ou trouble sur la voie publique. Ces interventions constituent l'accomplissement des diligences normales par le Maire, en prenant en compte les moyens dont il dispose, afin que sa responsabilité pénale ne soit pas mise en cause sur le fondement de l'article 121-3 du Code Pénal.

Ces interventions peuvent être :

- Du balayage et nettoyage,
- Du dégagement des voies de circulation,
- Du déneigement,
- Du sablage ou salage,
- Du rebouchage de nids de poules (en Point à temps manuel),
- Du fauchage de bords de routes,
- Du curage de fossés,
- De la signalisation d'urgence (liée à des désordres ou travaux de sécurité urgents),
- Des travaux de sécurité d'urgence en matière d'éclairage public.

Ces travaux sont effectués normalement, en régie directe, par du personnel technique communal, spécialisé ou polyvalent ou, faute de moyens techniques suffisants, sous forme de prestations ponctuelles.

Monsieur le Maire précise que cette délibération est complémentaire à celle portant modification des statuts de la Communauté de Communes sur la compétence voirie (tout ce qui relève du pouvoir de police de Maire devant être automatiquement exclu de la définition compétence voirie communautaire ; à contrario, tout ce qui, en matière de voirie, ne relève pas de l'exercice de ce pouvoir de police relève de la compétence communautaire).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide de donner **un avis défavorable** à la proposition de la Communauté de Communes définissant la compétence voirie communautaire.

3) CIRCUIT RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

Certains points de collecte ont été modifiés. Des bacs de regroupement seront fournis par la Communauté de Communes pour certains points de la commune car le camion de ramassage ne peut plus faire de marche arrière pour la sécurité du personnel.

II/ BATIMENTS :

1) RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du conseil municipal du 31 juillet dernier, il avait été évoqué l'augmentation du montant de l'opération concernant les travaux du restaurant scolaire car après une étude du sol des fondations supplémentaires sont à intégrer.

Un dossier concernant une 3ème tranche de travaux sera déposé ainsi qu'une demande d'autorisation de démarrer les travaux rapidement.

2) COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN AVEC Monsieur MEUNIER (architecte) :

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Meunier, architecte afin d'évoquer les travaux envisagés en 2007 pour l'aménagement de la mairie.

Divers points seront à étudier particulièrement :

- Etat de la toiture : un expert donnera son avis
- Horloge : à remplacer
- Etat de la chaudière : attendre l'expertise
- Accès aux personnes handicapés : obligatoire

III/ SYDER :

1) DEMANDES DE RENFORCEMENT :

Le programme 2007 transmis au SYDER est le suivant :

- Au nord du Bourg, création d'un transformateur supplémentaire dont l'emplacement est à déterminer avec le lotisseur. (il cédera le terrain nécessaire à la pose du poste).
- Dans le hameau de Voluet, remplacement d'un transformateur existant actuellement à 100 % de sa capacité. (aménagement de 4 logements dans un bâtiment existant). Ce remplacement sera pris en charge par EDF.
- A l'entrée sud de Vauxrenard, probable petite extension souterraine (environ 80 ml) à partir du poste existant pour alimenter 2 maisons.

Des plans des lieux et des projets ont été également envoyés au SYDER.

2) PROJET DE LOI RELATIF AU SECTEUR DE L'ENERGIE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SYDER relatif au projet de loi pour les tarifs réglementés. En effet, le Président du SYDER rappelle qu'il est le futur organisateur du service public local de fourniture d'énergie sur les 235 communes qui le composent. Un tel service public, sans les tarifs administrés qui le fondent, serait quasiment vidé de sa substance. Le Président rappelle que son rôle n'est pas seulement d'aider les citoyens consommateurs dans leurs décisions concernant l'énergie, il est de leur garantir la continuité de service, la qualité de l'énergie, tout cela au moindre coût. Ainsi, les élus du SYDER ainsi que le Président demandent à l'unanimité le maintien des tarifs administrés de l'électricité et du gaz, pour tous les petits et moyens consommateurs, privés ou publics et appelle le gouvernement à proposer que le Parlement soit saisi en nouvelle lecture du projet de loi relative au secteur de l'énergie.

3) DEMANDE DE BRANCHEMENT de Monsieur NININ :

Monsieur Ninin a effectué une demande d'aide à la mairie pour le branchement de l'immeuble locatif qu'il aménage sur la commune. Il souhaiterait une participation à hauteur de 5 500 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à cette demande.

IV/ URBANISME

1) AVIS DU MAIRE SUR LES DOSSIERS CAPELLI ET FLOREA :

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis qu'il a émit :

* sur le dossier de lotissement CAPELLI, avis qui concerne les points suivants :

- Raccordement des eaux usées
- Récupération des eaux pluviales
- Traitement hydraulique des eaux pluviales
- Renforcement électrique nécessaire

- Eclairage public
- Transfert de voirie

* sur le dossier de construction de deux maisons SILVIU :

- Terrain situé dans le périmètre de protection de l'église
- Récupération des eaux pluviales

2) CARTE COMMUNALE :

Une réunion sera à prévoir prochainement pour poursuivre l'élaboration de cette carte.

V/ ELECTIONS :

1) MISE EN PLACE DES TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

Les tours de présence pour la tenue du bureau des élections présidentielles du 22 avril et 06 mai 2007 sont programmés. Il sera fait appel à quelques personnes de l'extérieur pour aider à la tenue du bureau de vote.

VI/COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

1) COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 6 FEVRIER A AVENAS :

Monsieur Le Maire évoque les différents points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, à savoir :

- 1) Information sur les décisions prises par délégation du conseil
- 2) Débat d'orientation budgétaire
- 3) Schéma de développement touristique
- 4) Rénovation des sources du beaujolais
- 5) Octroi d'acomptes de subventions
- 6) Protection du paysage
- 7) E.P.O.R.A.
- 8) Demande de subventions régionales
- 9) Demande de subventions départementales
- 10) Voirie : travaux d'investissement 2007
- 11) Espace d'activités – Prix de vente
- 12) Fonds d'aide aux jeunes – convention avec le Département
- 13) Site internet-Information sur l'espace élus

La prochaine réunion est fixée le 06 mars 2007.

2) SITE INTERNET INTERCOMMUNAL :

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place du site Internet intercommunal depuis le mois de décembre. Ce site présente la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme de Beaujeu et sa région en deux parties bien distinctes, accessibles depuis le même portail d'entrée aux adresses suivantes : <http://www.aucoeurdubeaujolais.fr/> ou <http://www.cc-regionbeaujeu.fr/>.

Une partie du site est strictement réservée aux élus dans la partie Intercommunalité grâce à un login et un mot de passe que Monsieur le Maire communique aux conseillers intéressés.

3) APPORT DES DECHETS VERTS DANS LES DECHETTERIES DU CANTON :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté de Communes qui fait état que compte tenu des difficultés au niveau des installations de compostage, il ne sera plus accepté de déchets verts dans les déchetteries de Juliéna, Villié-Morgon et Saint Didier sur Beaujeu. En effet, la plate-forme de compostage d'Arnas est saturée et les déchets verts sont ou vont être détournés vers d'autres sites du secteur mais seulement en basse saison. En période estivale les déchets seront refusés sur ces sites pour laisser libre accès à leurs résidents.

4) LOCAL A VETEMENTS SUR LE PARKING DE LA POSTE :

Monsieur le Maire évoque les problèmes lors du vidage du local à vêtements. Un courrier a été adressé à l'association chargée du ramassage par le biais de la Communauté de Communes.

V / DEPARTEMENT :

1) SERVICE HIVERNAL – SECTEUR BEAUJOLAIS :

La présentation du service hivernal 2006/2007 dans son ensemble, et plus précisément son organisation départementale a été proposée lors d'une réunion organisée à Monsols le 4 octobre dernier.

La réorganisation de la Direction des routes départementales s'est imposée naturellement pour répondre aux ambitions fixées par le Département, dans les domaines de l'aménagement, de l'exploitation de son réseau routier et de la viabilité hivernale. Un dossier complet concernant le service hivernal a été transmis à chaque mairie concernée.

2) ORGANISATION DES TRANSPORTS :

L'agglomération lyonnaise ne cesse de s'étendre. C'est pourquoi le Président du Conseil Général a organisé le 13 octobre dernier une séance publique sur le thème des transports dans le Rhône. Il précise qu'il paraît indispensable de travailler tous ensemble dans une double direction :

- L'extension du périmètre du SYTRAL
- La création d'un syndicat mixte de transport tel que prévu par la loi SRU qui permettra d'améliorer sensiblement l'inter modalité dans un contexte un peu trop compliqué des répartitions des compétences sur ce sujet.

3) DOTATION CANTONALE 2007 :

Dans le cadre de cette dotation, le Conseiller Général du Canton souhaite faire bénéficier une association de la commune d'une subvention exceptionnelle.

Il s'agit pour le conseil de désigner une association.

Le Conseil Municipal demande l'attribution de cette subvention à l'association communale des anciens « La Grappe Beaujolaise » qui est très dynamique et mérite de bénéficier de celle-ci pour organiser sa fête d'été en juin.

VI/ ACADEMIE DE LYON : PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE 2007 DANS LES ECOLES PUBLIQUES DU RHONE :

Aucune mesure n'est envisagée pour la commune de Vauxrenard pour la rentrée scolaire 2007.

VII – QUESTIONS DIVERSES:

A) SDEI :

Un courrier de la SDEI nous indique que pour anticiper toute défaillance éventuelle, un plan de remplacement de compteurs a été mis en place.

Ce remplacement de compteurs est à la charge de la SDEI et le compteur de la mairie sera remplacé prochainement.

B) CONSCRITS :

Monsieur le Maire précise que la fête des conscrits se déroulera **le 05 mai 2007**.

C) U.C.O.L. de Beaujeu : Résultats de l'enquête Restaurant Scolaire du 12 janvier 2007 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de l'enquête effectuée sur les restaurants scolaires par l'U.C.O.L. de Beaujeu.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion à

Lundi 26 mars 2007 à 20 heures 15

La séance est levée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 26 mars 2007

L'an deux mil sept et le vingt six mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 16 mars 2007.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS – Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER - Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Didier CANARD –
Absents excusés : Mme Isabelle PERRAUD – MM. Patrick LE BOURLAY- Roger GUIGNER
Secrétaire de séance : M. Jean-Yves DORY

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/BUDGET COMMUNAL :

1) ASSAINISSEMENT ET SPANC :

14) COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du compte administratif 2006, qui laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	47 953.00 €	15 991.61 €
Recettes	47 953.00 €	45 450.82 €
Excédent		29 459.21 €
Investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	141 179.00 €	12 666.42 €
Recettes	141 179.00 €	12 221.12 €
Déficit		445.30 €

Les restes à réaliser s'élèvent pour la section d'investissement à **2 439.00 €** en dépenses et à **400.00 €** en recettes.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2006.

15) COMPTE DE GESTION 2006

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, pour le budget assainissement M 49, le budget primitif 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 pour le budget assainissement M49.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est normal.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclarent que le compte de gestion Assainissement M 49 dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

16) AFFECTATION DU RESULTAT 2006 :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006, constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent d'exploitation de 17 491.40 €**, il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : **affectation en réserves R 1068 en investissement de 17 491.40 €.**

17) VOTE DU BUDGET 2007 :

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de budget primitif 2007 qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

Exploitation

Dépenses	18 806.00 €
Recettes	18 806.00 €
Investissement	
Dépenses	137 810.00 €
Recettes	137 810.00 €

2) BUDGET COMMUNAL :

18) COMPTE ADMINISTRATIF 2006 :

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du compte administratif 2006, qui laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	258 793.00 €	212 765.04 €
Recettes	258 793.00 €	211 043.52 €
Déficit		1 721.52 €
Investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	331 590.00 €	158 501.08 €
Recettes	331 590.00 €	234 360.78 €
Excédent		75 859.70 €

Les restes à réaliser s'élèvent pour la section d'investissement à **162 000 €** en dépenses et à **98 000 €** en recettes.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2006.

19) COMPTE DE GESTION 2006 :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter, pour le budget communal, le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 pour le budget communal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est normal.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

20) AFFECTATION DU RESULTAT 2006 :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006, constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 51 565.19 €**, il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : **affectation en réserves R 1068 en investissement de 161.98 € et report en fonctionnement R 002 de 51 403.21 €.**

21) VOTE DU BUDGET 2007 :

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'élaboration du budget primitif 2007 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	249 548.00 €
Recettes	249 548.00 €

Investissement

Dépenses	330 800.00 €
Recettes	330 800.00 €

Pour information, Monsieur le Maire précise que ce budget permettra le financement en section d'investissement des dépenses nouvelles suivantes :

- 22) Travaux mairie (réalisation d'un nouveau secrétariat de mairie)
- 23) Remplacement poste informatique accueil, télécopieur mairie
- 24) Travaux de réaménagement de la forêt communale

25) ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DE 2007 :

Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter les taux d'imposition pour les 4 taxes directes locales, en soumettant à leur approbation un maintien des taux correspondant à l'année 2006.

Après en avoir délibéré et donné un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire, les conseillers décident de maintenir les taux suivants avec les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles pour 2007.

Taxe d'habitation	228 500	10.94 %	24 998 €
Taxe foncière (bâti)	144 900	12.21 %	17 692 €
Taxe foncière (non bâti)	113 000	15.82 %	17 877 €
Taxe professionnelle	16 000	14.86 %	2 467 €
Total			63 034 €

II/ URBANISME :

1) COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 FEVRIER TRANSMIS PAR LE BUREAU D'ETUDE LATITUDE :

Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte rendu transmis par le bureau d'étude Latitude et concernant la carte communale et informe le conseil municipal qu'une réunion se tiendra à ce sujet courant avril.

III/ FORET :

1) PROGRAMME 2007 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son rendez-vous avec Monsieur Jobard, agent patrimonial de l'Office National des Forêts.

Il propose un programme d'actions pour l'exercice 2007 d'un montant HT de 17 200 € qui permettra une régénération résineuse (futaie régulière), une régénération feuillue (futaie régulière) et une régénération résineuse avec la plantation de 200 plants.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'engagement de ces travaux et prend note également de la subvention qui sera octroyée à la commune pour un montant de 16 000 €.

IV/ SYDER

3) PARTICIPATION 2007 :

La participation aux charges du syndicat incombant à la collectivité de Vauxrenard s'élève à **17 070.47 €** pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal opte pour la fiscalisation pour le règlement de cette somme.

V/COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

• COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 MARS :

Monsieur Le Maire évoque les différents points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, à savoir :

- 1) Information sur les décisions prises par délégation du conseil
- 2) Présentation des services de la DDE
- 3) Siège communautaire – déroulement des travaux
- 4) E.P.O.R.A. Extension du périmètre
- 5) Proposition d'animation pour la parade festive
- 6) Espace d'activité des Treilles – Viabilisation de la deuxième tranche
- 7) SIG
- 8) Erosion – Hydraulique
- 9) Convention CEPPRA
- 10) Marchés selon procédure adaptée - Publicité

VI / OPERATION « MARIANNE DU CIVISME » :

L'association des anciens maires et adjoints des communes du Rhône nous informe d'une opération qui consiste à distinguer et récompenser au niveau départemental et national les communes qui auront le plus fort taux de participation cumulé à l'occasion des prochaines élections présidentielle et législative. Elle espère ainsi redonner toute sa force à la démocratie en incitant les concitoyens à voter.

Le Conseil Municipal décide de participer à cette opération en faisant une large publicité à cette opération auprès des administrés.

VII – QUESTIONS DIVERSES:

A) CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT A CONCLURE AVEC DEXIA CLF BANQUE :

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de Dexia CLF Banque, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Article 1 – Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la mairie de Vauxrenard décide de contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de **60 000.00 €** dans les conditions suivantes :

Montant : **60 000.00 €**

Durée jusqu'au 12 mars 2008

Index des tirages : **EONIA** – taux d'intérêts : index + marge de **22** points de base

Périodicité de facturation des intérêts : **trimestrielle**

Article 2 – Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec Dexia CLF Banque.

Article 3 – Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d’ouverture de crédit de Dexia CLF Banque.

B) LOCATION MIDEY (logement au-dessus de la salle de classe) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 22 janvier dernier, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable à la demande de logement de Madame Midey. Monsieur le Maire précise que courant mars suite à un appel de la secrétaire s’étonnant de ne plus avoir de nouvelles, Madame Midey l’a informé ne plus donner suite à sa demande de logement. Devant son manque de correction, Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du courrier qu’il a adressé à Madame Midey. Une annonce sera diffusée à nouveau auprès d’un journal local afin de trouver un nouveau locataire.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

Lundi 30 avril 2007 à 20 heures 15

La séance est levée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 30 avril 2007

L'an deux mil sept et le trente avril, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 20 avril 2007.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER – Bernard GUIGNIER - Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Didier CANARD –
Mme Isabelle PERRAUD –
Secrétaire de séance : Mme Isabelle PERRAUD

I/ CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT :

1) APPROBATION DE L'AVENANT :

Monsieur le Maire rappelle que le 28 septembre 2004 a été signé **le contrat pluriannuel** avec le Conseil Général suivant la délibération du 6 septembre 2004, et que le 15 février 2005 en a été signé **l'avenant n° 1** suivant la délibération du 24 janvier 2005.

Monsieur le Maire précise qu'il souhaiterait apporter des modifications à certaines opérations figurant au contrat et que le Département lors de sa séance du 7 octobre 2005 a décidé de fixer le nouveau taux d'aide pour la commune, ramené à 60 %.

Monsieur le Maire précise également que d'après la délibération du 31 juillet 2006, le Conseil Municipal avait souhaité apporter de nouvelles modifications à certaines opérations.

Le Conseil Général propose au Conseil Municipal **l'avenant n° 2** portant sur les opérations suivantes :

Opération n° 5 modifiée : *aménagement espace loisirs au centre du village*

Coût HT : 43 000 € ; Dépense subventionnable : 43 000 €

Opération n° 3 supprimée : *aménagement de la traversée de village*

Coût HT : 60 000 € ; Dépense subventionnable : 60 000 €

Opération n° 8 nouvelle : *travaux supplémentaire à faire notamment sur la toiture du bâtiment mairie/bibliothèque*

Coût HT : 15 000 € ; Dépense subventionnable : 15 000 €

Opération n° 9 nouvelle : *travaux complémentaire restaurant scolaire*

Coût HT : 50 000 € ; Dépense subventionnable : 50 000 €

Opération n° 10 nouvelle : *phase étude sur l'aménagement de la traversée du village*

Coût HT : 15 000 € ; Dépense subventionnable : 15 000 €

Opération n° 11 nouvelle : *travaux complémentaires espace loisirs centre du village*

Coût HT : 12 500 € ; Dépense subventionnable : 12 500 €

Opération n° 12 : SPANC investissement

Coût HT : 2 000 €

Opération n° 13 : SPANC fonctionnement

Coût HT : 2 000 €

Le montant plafond de l'aide départementale reste fixé à **252 994 €** pour une dépense subventionnable de **446 492 € H.T.**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n° 2 au contrat pluriannuel du 28 septembre 2004 tel que défini par la commission permanente du 30 mars 2007.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant avec le Département.

2) 3^{ème} TRANCHE DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire présente aux conseillers le dossier relatif à la 3^{ème} tranche du restaurant scolaire afin de boucler les travaux relatifs à ce programme.

Le Conseil Municipal approuve le dossier à l'unanimité.

II/ VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2007 :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, les Conseillers Municipaux donnent un avis favorable au versement d'une subvention aux différents organismes et associations suivants :

Amicale laïque de Beaujeu	60 €
Amis de la Bibliothèque du Rhône	60 €
Chambre des métiers du Rhône	196 €
Lycée agricole privé E. Gauthier de Ressins	100 €
CIFA Jean Lameloise	50 €
Maison Familiale Rurale de Pont-de-Veyle	90 €
SIVOS de Saint Georges de Reneins	100 €
Centre Régional Léon Bérard	100 €
Aide à Domicile en Milieu Rural Nord Beaujolais	125 €
Halte garderie de Villié-Morgon	150 €
Bibliothèque de Vauxrenard	450 €
projet d'école	500 €
Croix Rouge Française	80 €
FNACA	80 €
Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est	70 €
La Grappe Beaujolaise « La Fête du Printemps »	300 €
ADAVEM : Association d'Aide aux Victimes et de Médiation	60 €
ACMR Association des Conseillères Municipales du Rhône	50 €
MFR Villié Morgon	90 €
CFA BTP Autun	90 €
Restaurant du Coeur	100 €
ANEM	103.86 €
ANEV	50 €
Porte-lances du Beaujolais	70 €

Les établissements scolaires et organismes de formation cités sont subventionnés au titre de l'enseignement prodigué à des enfants ou jeunes de Vauxrenard.

D'autres demandes ont été examinées, et ont dûes être rejetées.

III/ URBANISME :

PRESENTATION DU PERIMETRE PROPOSE POUR LA CARTE COMMUNALE :

Monsieur le Maire remet à chacun des conseillers un exemplaire de la carte communale comportant le périmètre proposé par Latitude. Chacun pourra y réfléchir et une réunion sera organisée en mai avec l'Architecte des Bâtiments de France et la commission d'urbanisme.

IV/ VOIRIE :

2) COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE D'AVRIL :

Monsieur Patrick LE BOURLAY informe les Conseillers du montant des crédits voirie alloué par la Communauté de Communes de la Région de BEAUJEU à la commune de VAUXRENARD se décomposant comme suit :

Crédits 2007 :	50 624.00 € T.T.C
Reliquat crédit 2006 :	16 108.00 € T.T.C
Total	66 732.00 € T.T.C

La commission voirie réunie le 6 avril 2007, a retenue les travaux de réfection sur les voies communales suivantes :

- V.C n°206 - Les Guillats
- V.C - Les Micholons
- V.C n° 240 E – Vareilles
- V.C impasse du Bourg
- V.C n° 16 – Les Bourrons
- V.C n° 18 – Faudon

Ces travaux ont été inscrits au marché 2007 du programme voirie de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu et s'élèvent à 41 268.34 € T.T.C.

D'autres travaux seront réalisés en complément à savoir :

- la traversée de route à Collevray (remplacement d'un canal existant effondré) près de la maison HAS,
- l'élargissement à Changy,
- la réfection (reprofilage enduit) près des points d'apport volontaire

Le chiffrage nous sera communiqué par Monsieur Jean Claude BENAS, Contrôleur de travaux de la CCRB.

V/ ASSAINISSEMENT :

• AVENANT A LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE :

La Communauté de Communes de la Région de Beaujeu propose suite à la réunion du 6 mars un avenant n° 2 à la convention de groupement de commande relative au S.P.A.N.C..

Il s'agit de confier au groupement de commande la passation du marché portant sur la prestation suivante : **réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif.**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet avenant.

VI/COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

5) COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 03 AVRIL :

Monsieur Le Maire évoque les différents points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire, à savoir :

- 26) Information sur les décisions prises par délégation du conseil
- 27) Approbation des comptes administratifs 2006
- 28) Affectation des résultats de l'exercice 2006
- 29) Approbation du compte de gestion 2006 du receveur communautaire
- 30) Budgets primitifs 2007
- 31) Fixation des taux d'imposition directes 2007
- 32) Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2007
- 33) Octroi des subventions
- 34) Espace d'activité des Treilles – 2 ème tranche – attribution du marché
- 35) Les Treilles – Modification du lotissement
- 36) Voirie – 2007 – travaux d'investissement – approbation du marché
- 37) Tarifs des Sources du Beaujolais
- 38) Approbation du plan de gestion de rivière Douby-Buyat
- 39) Chalet de la Terrasse – réparation et principe d'assurance
- 40) Demande de subvention régionale – circuit de Beaujeu

VII/ SYNDICAT DES EAUX :

1. COMPTE RENDU DES COMITES SYNDICAUX DES 14 MARS ET 18 AVRIL :

2. 14 mars 2007 :

- approbation du compte administratif 2006
- approbation du compte de gestion 2006
- affectation du résultat de l'exercice 2006 et budget primitif 2007
- fonds départemental de renouvellement
- étude conservation des sources
- points sur les travaux de renouvellement du programme 2006
- point sur les autres travaux du contrat triennal : réfection des réservoirs, télégestion
- contrat pluriannuel à compter de 2007
- desserte en eau potable « Le Colombier » à Villié Morgon
- projet d'extension de réseaux à Corcelles

• 18 avril 2007 :

- choix du bureau d'études qui aura en charge la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection des réservoirs de Javernand, Les Labourons et le Bourg Jullié.

VIII/ ELECTIONS LEGISLATIVES :

1) ORGANISATION DES TOURS DE GARDE :

Les tours de garde concernant les élections législatives des 10 et 17 juin prochain sont mis en place par les élus.

IX – COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE :

L'ordre du jour du Consiel d'Ecole du 8 mars 2007 était le suivant :

- projet d'école
- rencontre RPI
- fête des crus
- règlement RPI
- restaurant scolaire
- stage de directeur de Philippe Boissy
- l'UCOL

X – QUESTIONS DIVERSES :

1) VEHICULE C 15 DE LA COMMUNE :

Suite au contrôle technique du véhicule, un devis à été établi par le garage Forest. Afin de remettre en état le véhicule, le devis se monte à 805.37 € TTC. Par ailleurs, il faudra prévoir également de remplacer le siège chauffeur par un siège d'occasion en meilleur état.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ces travaux.

2) ORDINATEUR CENTRE DE GESTION :

Suite à une proposition du Centre de Gestion nous proposant un poste informatique suite au remplacement de leur parc informatique, un courrier leur a été adressé le 30 mars dernier afin de solliciter un poste qui pourrait remplacer celui de l'accueil qui n'est plus très performant.

Nous restons donc dans l'attente de leur réponse.

3) MANIFESTATION DU 08 MAI :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la cérémonie du 08 mai qui aura lieu, comme à l'accoutumée avec les sapeurs –pompiers.

4) LOCATION MARC/DUCATEL :

Le couple se séparant, le conseil municipal décide de garder en qualité les deux bailleurs conjoints qui s'étaient engagés au départ.

5) MAISON DU PATRIMOINE DE VILLEFRANCHE :

Monsieur le Maire nous informe de la réception d'un courrier de la directrice de la Maison du Patrimoine de Villefranche nous informant du violent incendie dont cette maison a été l'objet le 4 décembre 2006. Au deuxième étage de cette maison, se trouvait le Musée de la Circonscription, ouvert en 2000, à l'occasion de la fin du service militaire obligatoire. Ce musée a été détruit et le personnel de cette maison travaille actuellement à sa nouvelle conception. Il est à la recherche de tous types de documents concernant la fête des conscrits, à Villefranche bien sur, mais aussi dans les autres villes et villages du Beaujolais qui ont, eux aussi, une tradition ancienne et même parfois originale de cette fête.

6) RELAI BAMBIN'OU DE VILLIE MORGON :

Suite au départ du Ballad'ou, le Bambin'ou annonce que depuis le 10 avril, le relais se déplacera dans les communes les matins essentiellement, lors des petites vacances, il passera en temps d'animation une semaine sur deux et enfin qu'une adhésion à l'association de 5 € par famille et 8 € par assistante maternelle (pour les non adhérents). Les autres conditions ne changent pas.

7) BALADE DE L'UNION CANTONALE DES ŒUVRES LAIQUES :

La 14^{ème} balade en Beaujolais aura lieu le dimanche 03 juin 2007 à Jullié. Un grand nombre de marcheurs de la région et aussi de régions éloignées seront accueillis afin de leur faire découvrir les charmes des villages mais aussi l'excellence de la production des vins du Beaujolais, l'attrait touristique de son terroir et l'accueil chaleureux des habitants.

L'UCOL sollicite les communes afin de les aider à les doter de bouteilles qui seront distribuées aux participants. Monsieur Bernard Guignier fournira 6 bouteilles et transmettra la facture à la commune.

8) Monsieur Jean Luc PROTHET donne les grandes lignes de l'organisation du « week end festif » qui se déroulera les 6 et 7 octobre 2007. A Vauxrenard, ballade sur le chemin de vigne le dimanche matin.

9) Madame Isabelle PERRAUD propose l'installation d'un panneau de basket sur le terrain de tennis pour offrir une distraction aux enfants et éviter qu'ils soient trop présents dans la cour de l'école ; ce qui génère quelques problèmes et quelques petites incivilités.

Le panneau sera implanté sur un côté et en limite du grillage pour ne pas gêner les utilisateurs du tennis. La priorité sera donnée aux joueurs de tennis et 1 clé sera remise à chaque famille contre une participation de 7 €. Accord du Conseil.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

Lundi 21 mai 2007 à 20 heures 15.

La séance est levée à 23 heures

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 21 mai 2007

L'an deux mil sept et le vingt et un mai, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 11 mai 2007.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER – Bernard GUIGNIER - Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Mme Isabelle PERRAUD –

Absent excusé : M. Didier CANARD

Secrétaire de séance : M. Roger GUIGNER

I/ URBANISME :

1) DISCUSSION SUR LE PROJET DE CARTE COMMUNALE :

Monsieur Léos indique que compte tenu du blocage de certains dossiers par l'Architecte des Bâtiments de France, Madame Benaut pour notre secteur, il a convenu de la rencontrer en mairie le mardi 22 mai et invite tous les élus présents à se rendre disponibles s'ils le souhaitent pour assister à cette réunion qui traitera des différents dossiers d'urbanisme en cours et également de sa vision de la carte communale.

Intervention de Monsieur Jean-Luc Prothet :

- Prendre en considération la capacité de la lagune si la commune « grandit ». A ce sujet, il a établi un projet en comptant une moyenne de trois habitants par maison. Pour arriver, à la capacité maximum de fonctionnement de la lagune, il a établi un tracé minima sur la carte communale.
- Opportunité d'imposer des contraintes telles que la géothermie, les moyens de récupération des eaux pluviales, afin d'avoir une cohérence globale dans les futures constructions qui pourraient se faire, et donner l'occasion d'une implication collective des nouveaux habitants ?
- Devenir des certificats d'urbanisme déjà déposés à l'heure actuelle et accordés ?

Intervention de Monsieur Jean-Yves Perraud :

- Prendre également en considération la capacité théorique de la lagune.
- Favorable pour construire mais démarrer lentement et voir plus tard pour poursuivre ou pas.

Intervention de Madame Isabelle Perraud :

- Evocation du raisonnement de certains administrés qui quitteront la commune si des constructions se font à proximité de leur maison.

Monsieur Léos après avoir entendu les différentes remarques des conseillers spécifie qu'il faudra prendre de toute façon une décision au sujet de la carte communale.

Monsieur Léos propose de diviser la carte en deux parties selon un plan qu'il a préparé et qu'il soumet au Conseil Municipal. Il propose de se prononcer en deux fois sur ce tracé.

Le vote se déroulera à bulletins secrets.

- **Vote de l'urbanisation de la partie nord selon le plan proposé aux élus :**

Le résultat est le suivant :

- Pour l'urbanisation de la partie nord selon un tracé précis :

OUI	7
NON	1

Compte tenu du résultat, Monsieur Léos décide de lancer par voie administrative l'urbanisation de la partie nord de la carte communale selon le plan proposé.

- **Vote de l'urbanisation de la partie sud selon le plan proposé aux élus :**

Le résultat est le suivant :

Pour l'urbanisation de la partie sud selon un tracé précis :

OUI	4
NON	4

Compte tenu du résultat, Monsieur Léos propose d'évoquer cette question le lendemain avec Madame Benaut afin d'obtenir son avis sur l'urbanisation de la partie sud de la commune et renouveler donc son invitation à l'ensemble des membres du conseil pour être présents selon leur possibilité à cette réunion.

II/ FORET :

1) PROGRAMME DE GESTION FORESTIERE DURABLE :

Ce programme est proposé par l'organisme PEFC dont le siège se situe à St Didier-au-Mont d'Or. Les objectifs de la politique de qualité en Rhône-Alpes sont d'aboutir d'ici 5 ans à :

- Une sylviculture dynamique qui favorise la récolte des peuplements mûrs en tenant compte des marchés.
- Une augmentation du nombre de forêts dotées d'un document de gestion agréé.
- Une prise en compte de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers.
- Une amélioration de la desserte forestière.
- Un développement de la diversité des peuplements en respectant les milieux et espèces remarquables, la biodiversité et les impacts paysagers.
- Une contribution à l'amélioration de la sécurité du personnel forestier, à la transparence des opérations et à la qualité du travail en forêt : par la création de la charte du « travail en forêt » et par l'obligation faite aux propriétaires de n'engager que des exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers ayant signé cette charte.
- Une recherche de nouveaux débouchés économiques pour les bois récoltés et une participation au développement d'industries de transformation en Rhône-Alpes.

La commune ou le propriétaire privé forestier s'engage à :

- Se doter d'un document de gestion forestière durable
- Etablir un bilan à « mi-parcours »
- Se former à la gestion forestière durable
- Appliquer ou à faire appliquer le cahier des charges national d'exploitation forestière
- Ne pas réaliser de coupe rase supérieure à 10 ha d'un seul tenant ou à fort impact paysager
- S'informer et respecter les mesures de protection des espèces et milieux en vigueur touchant sa forêt et les porter à la connaissance des intervenants ; conserver des parties de peuplements naturels préexistants, favoriser la biodiversité
- Pratiquer une sylviculture dynamique
- Participer à l'amélioration de la desserte ; limiter aux opérations sylvicoles et à la gestion forestière l'usage des routes et pistes privées par les véhicules à moteur
- Planter ou favoriser des essences adaptées à la station ; n'utiliser de produits phytosanitaires qu'en cas de nécessité
- Signaler les dégâts de gibier

L'engagement à cet organisme se fait pour 5 ans pour le coût suivant :

- Frais de dossier 10 €
- Surface forestière 0.50 € x nombre d'hectares

Le Conseil Municipal émet **un avis favorable** à cette adhésion.

2) ORGANISATION D'UNE VISITE DE LA FORET COMMUNALE :

Une visite de la forêt communale sera organisée fin septembre avec Monsieur Jobard, agent à l'Office National de la Forêt.

III/ BATIMENTS :

- **LOCATION DES LOGEMENTS DE LA MAIRIE :**
 - Logement MARC/DUCATEL : le logement loué actuellement à ce couple sera repris à compter du 1^{er} juin 2007 par Monsieur Ducatel.
 - Logement BLANCO : le logement sera loué à Madame Blanco à compter du 1^{er} juin 2007.

IV/ CONTRAT PLURIANNUEL AVEC LE DEPARTEMENT :

- PHASAGE DES OPERATIONS :

- Le dossier concernant la 3^{ème} tranche du restaurant scolaire à été transmis à la Maison du Département de Beaujeu.
- Le dossier concernant la réfection du secrétariat sera démarré en septembre 2007.
- Les dossiers concernant l'étude de la traversée du village et la mise en place d'une aire de loisirs seront confiés à l'assemblée qui sera élue en mars 2008.

V/ORDURES MENAGERES :

• REFLEXION SUR LE CIRCUIT DE COLLECTE :

Monsieur Patrick Le Bourlay évoque sa rencontre avec Monsieur Bénas de la Communauté de Communes au sujet de la modification éventuelle du circuit de collecte. Peu de demande de la part des communes ; il reste néanmoins le problème des manœuvres (marche à arrière des camions).

Conclusion : pas de changement envisagé pour le moment.

Des conteneurs seront commandés pour le hameau de Montgoury et Forétal selon la demande de Messieurs Jean-Yves PERRAUD et Roger GUIGNER.

VI / TERRAIN DE TENNIS :

1) EQUIPEMENT D'UN PANNEAU DE BASKET :

Madame Isabelle Perraud a demandé un devis pour l'installation d'un panneau de basket sur le terrain de tennis. Le montant est approximativement de 1 000 €.

Après discussion, le conseil municipal demande à la secrétaire d'effectuer d'autres demandes de prix auprès de plusieurs établissements agréés dans la vente de matériel de sport pour collectivité selon les critères suivants :

- 11) Panneau de basket
- 12) Combiné basket/football

Affaire à suivre.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

1) FETE DES MERES :

Les mamans seront fêtées sur la commune le **dimanche 03 juin 2007**.

Des roses et brioches seront commandés. Les enfants nés en 2006 bénéficieront d'un petit cadeau.

2) EGLISE DE VAUXRENARD :

Monsieur Léos a rencontré Monsieur Abel CANARD, responsable paroissial de Vauxrenard.

Celui-ci l'a informé que depuis trois années l'équipe sacerdotale règle les factures d'électricité de l'église alors qu'à l'origine la mairie s'était engagée à financer celles-ci.

Le montant sur trois années s'élève approximativement à 3 000 €.

Le Conseil Municipal accepte de rembourser cette somme à la paroisse selon un échelonnement de trois années.

Par ailleurs, un courrier sera adressé à l'EDF pour modification du libellé du destinataire des factures EDF.

3) SALLE DES FETES :

A plusieurs reprises, il a été constaté que le chauffage n'était pas coupé après les locations par les particuliers.

Un devis sera demandé à l'entreprise S.E.B. pour envisager la pose d'un système de gestion avec horloge ou autre.

Un devis pourra être demandé également à S.E.B. pour les problèmes de coupures électriques lors des orages. En effet, lors d'un précédent orage, le congélateur du local chasseurs a été mis hors service entraînant la perte des denrées conservées à l'intérieur.

4) DECLARATION D'ARRACHAGE :

A ce jour, les déclarations déposées représentent une surface de 34 hectares.

5) EFFLUENTS VINICOLES :

Un point sur les dossiers sera fait avec Monsieur Pierre MAGNAUD.

6) ASSOCIATION DES CONSEILLERES MUNICIPALES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DU RHONE :

Une réunion aura lieu à Beaujeu le 24 mai à 19 heures en mairie.

7) EGLISE :

Monsieur Jean-Luc Prothet évoque l'avancement des travaux sur les vitraux.
Monsieur Abel Canard a constitué un dossier sur le thématique des vitraux.
Par contre, quelques problèmes de maçonnerie sont à noter à l'entourage des vitraux. Cela sera réparé par un artisan maçon et facturé au prestataire du chantier.

8) RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur Jean-Luc Prothet souligne les dégradations sur l'enduit de la couverture du mur d'accès au restaurant scolaire. Il sera fait appel à Monsieur Baudry qui a effectué les travaux de maçonnerie du restaurant scolaire pour réparation. Ces dégâts ont été faits par des élèves pendant la récréation.

9) FESTIVITES :

- 09 juin prochain : grande fête indienne à Cenves en association avec DIL SE dès 16 h
- 15 et 16 septembre prochain : journées du Patrimoine
- 06 et 07 octobre prochain : visite du chemin de Vigne à Vauxrenard dans le cadre du week-end festif Beaujolais.

10) BULLETIN MUNICIPAL :

Monsieur Jean-Luc Prothet évoque la mise à jour du site internet et les informations qu'il faudra éviter de produire pendant les six mois précédents les élections municipales.

Par contre, le compte rendu des conseils municipaux continuera à être diffusés puisque qu'ils sont consultables par tout demandeur.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au :

Lundi 25 juin 2007 à 20 heures 15

La séance est levée à 23 heures

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE EXTRA ORDINAIRE

du 28 mai 2007

L'an deux mil sept et le vingt huit mai, à dix huit heures , le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 23 mai 2007.

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER – Bernard GUIGNIER - Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Didier CANARD –
Mme Isabelle PERRAUD –

Secrétaire de séance : M. Didier CANARD

I/ CARTE COMMUNALE :

1) DISCUSSION SUR LE PROJET DE CARTE COMMUNALE :

Monsieur Léos rappelle que lors du conseil municipal du 21 mai dernier, le conseil municipal avait validé l'urbanisation de la partie nord selon un tracé spécifique sur la carte communale par 7 voix pour et 1 contre.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a eu un entretien avec Monsieur Didier CANARD, conseiller municipal, absent lors de la précédente réunion pour faire avec lui l'historique de cette réunion, en toute objectivité et de façon qu'il soit au même niveau d'information que le reste du conseil.

Monsieur Léos évoque également la réunion qui s'est déroulé le 22 mai dernier en présence de Madame Bénaut (architecte des bâtiments de France) et de quelques membres du conseil municipal.

Concernant l'urbanisation de la partie nord, Madame Benaut est favorable sous réserves que soit revu l'implantation des habitations dans le lotissement CAPELLI (en limite des voies).

Concernant l'urbanisation de la partie Sud, Madame Benaut a précisé que les surfaces projetées correspondent sensiblement au périmètre de l'ancien MARNU.

Sur le projet particulier de construction de quatre logements (parcelle 110), elle indique qu'un accord pourrait être donné par le Bâtiments de France sous réserve d'une implantation des constructions parallèlement à la route départementale. Le projet devra être très qualitatif et élaboré par un architecte. Elle ne voit pas d'opposition non plus à la construction sous le cimetière dans le terrain à Monsieur Christian SAVOYE. Par contre, pour le terrain aux héritiers D'ANTERROCHES, il serait intéressant de bâtir le long de la rue, ce qui est impossible du fait du trop fort dénivelé

En conclusion de cette réunion, Madame Benaut n'a pas fait d'opposition majeure à la constructibilité au sud du village. Chaque projet devra lui être soumis préalablement au dépôt de permis de construire.

- Intervention de Monsieur Jean-Luc PROTHET :

Avant le vote, quelques réflexions en vrac.

Il nous appartient de se prononcer en fonction des intérêts de Vauxrenard, et non de ses habitants ; ce n'est pas exactement la même chose. Nous devons nous poser la question en ces termes :

4) "c'est bien pour certains habitants ?" (attitude généreuse, amicale)

OU

5) "c'est bien pour la commune ?" (attitude responsable, correspondant à ce que pourquoi nous avons été élus, à ce sur quoi nous serons jugés plus tard ?).

Ma question : "en quoi est-ce mieux POUR LA COMMUNE de réaliser une carte communale élargie dès aujourd'hui, plutôt que de mener ça en deux temps ?

Je rappelle les pistes de réflexion posées par le bureau Latitude, en ces termes exacts :

- "Maintient-on le rythme actuel démographique autour de 2,2% par an ?"
- "Quel type d'urbanisation est souhaitable pour la commune : un regroupement autour du bourg ? Un développement limité des hameaux ?"

Nous verrons plus loin qu'un développement même limité des hameaux est exclu pour longtemps si l'option élargie est retenue.

- "Assurer un développement résidentiel maîtrisé et respectueux des contraintes et de l'identité de la commune", etc
- "Diversifier l'offre résidentielle par un développement du logement locatif et social" *Constat est fait que l'objectif est d'ores et déjà atteint !*

Après avoir évoqué la contrainte majeure de l'assainissement, Latitude écrit :

- "pour évaluer le type de développement, il faudra aussi tenir compte des contraintes en matière de déplacements".

Notre progression depuis quelques années est de 2,2 % l'an. Le Bureau Latitude nous avait fait remarquer qu'une progression portée à 5% nous portait à 400 habitants en seulement 5 ans (soit 33 % de la population actuelle). Nous nous en étions émus...

Or, le périmètre nord de la carte communale - accepté par nous tous - , ajouté aux nouveaux logements à Voluet, nous porte déjà à ces 30%, sans compter les autres projets en cours hors Bourg (Bourrons sud,...), ni les 2,2% constants. Soit 14 ans de notre progression actuelle.

Tandis que le projet élargi au sud nous porterait à près de 40 % - équivalent à 18 ans de notre progression actuelle. La comparaison avec les excès de La Chapelle-de-Guinchay n'est plus abusive...

Autre remarque Latitude et Chambre d'Agriculture : "Préserver le caractère agricole de la commune". Agriculture ("Les agriculteurs représentent 45% de la population active" ; sont déjà minoritaires en nombre de foyer), ou cité-dortoir (de gens impliqués, "concernés", à l'extérieur) ?

Nous sommes tous d'accord pour une extension nord, qui porte un potentiel *a minima* de 70 à 80 habitants au bourg.

Mais je ne comprends pas cette urgence (précipitation ?) à vouloir définir dès cette fin de mandat un périmètre élargi, avec une augmentation potentielle de population hors limite des capacités actuelles de la lagune. Le tableau risque d'être noir si nous gonflons trop vite.

Ce qui veut dire que les prochaines dépenses à gérer par le prochain conseil seront TOUTES destinées au bourg, et aux besoins et exigences de cette nouvelle population :

- 13) Besoins sociaux nouveaux à craindre avec un très fort taux de locatif, a priori plus "assisté" (prestations sociales,...) de l'ordre de 70 habitants, soit 23% de la population actuelle. Les controverses politiques bataillent autour de chiffres de 15% ou 20% (c'est aussi le seuil de la loi SRU ; il est fait reproche aux communes sans gros soucis d'incivilités petites ou grandes d'être en dessous d'un seuil de 10 %.... Nous sommes actuellement déjà à 15%).
- 14) Demande expresse d'une garderie périscolaire : locaux aux normes et embauche d'une personne qualifiée
- 15) Financement d'associations et d'aides pour "occuper" les ados
- 16) Frais de voirie en hausse importante (déjà 66000€), demandes pressantes et multiplication mathématique des priorités (de déneigement, etc.)
- 17) modifications de NOTRE mode de vie (devenu minoritaire) : horaires contraints de traitements au canon, d'usages des tondeuses, de scies à bûches, etc.
- 18) problèmes de circulation : bientôt un sens unique dans la Charrière ? (bus scolaire, etc) ; + sens unique contraire route du Thil ? Et/ou élargissements de voies ? Création de parkings ?

Tous ces problèmes à gérer seraient, dans un périmètre élargi au sud plutôt qu'en un premier temps sur le consensus "nord", un sale cadeau offert à ceux qui vont mener les prochaines six années de mandature, par ceux qui quittent ce Conseil.

Cela dénote pour les autres un manque d'ambition pour la commune : tous les efforts financiers, toute l'énergie du prochain conseil seront consacrés à ce nouveau profil de la commune, brutalement - j'insiste : brutalement - confrontée à un afflux de population "immigrée" sans que les structures, les modes d'organisation, les mentalités, les services, n'aient eu le temps de s'adapter, en toute sérénité. Il faut grandir, mais garder le contrôle.

OUI absolu à une extension de la zone constructible, mais en deux temps : aujourd'hui le périmètre du consensus, et demain l'extension au sud, et/ou les hameaux.

A noter que les frais à supporter par la commune sont d'ores et déjà actés - je pense au transfo par exemple - pour la zone de consensus. Rien de tel pour une expansion au sud ?

Parce que sinon, il n'y aura pas dans le prochain mandat de dépenses possibles hors la gestion de la zone bourg : rien pour les hameaux, rien pour des projets - hier tennis, salle des fêtes, les trois chantiers de l'église,... Demain ? Demain, il faudra faire le deuil de la "sauvegarde du dernier commerce", et ne pas réfléchir aux problèmes anciens et futurs de la salle des fêtes : nuisance des locations plus fréquentes, inadaptation

chronique,... Le prochain mandat se réduira à la gestion des affaires courantes (et bien peu ambitieuses).

Je suis frappé par le déphasage entre "nos" préoccupations à Vauxrenard et les grandes ambitions de sauvetage du territoire par la communauté de communes (par exemple : le développement tourisme soutenu apporte des clients à la viticulture, et un complément à ceux qui sont hébergeurs).

Dernier point : dans le compte rendu de la séance du Conseil Municipal d'avril 2004, on lit : "(...) urbanisme concernant les parcelles AB 24 et AB 21 sud, appartenant à Monsieur et Madame Bruno PERRAUD. **Madame Isabelle PERRAUD étant présente dans la salle, le Conseil Municipal lui demande de sortir.**"

Intervention de Monsieur Henri LEOS :

Monsieur le Maire rappelle que la population de Vauxrenard, comme de beaucoup d'autres communes du canton est une population « vieillissante ». Il y a actuellement peu de naissances et le fonctionnement de notre regroupement pédagogique pourrait être remis en cause par la fermeture d'une classe. Nous arrivons au seuil de suppression.

Il précise que son souhait est de bien respecter la qualité de vie des habitants mais une stabilité de population conduirait inexorablement au déclin de la vie du village et à sa transformation progressive en hameau.

Il reconnaît que l'arrivée de la population nouvelle amènerait forcément certains problèmes et générera certains investissements à terme (extension de lagune éventuelle). Il y aura peu d'incidences sur la voirie. Mais l'accroissement de la population, c'est aussi l'arrivée de nouvelles familles, d'enfants, de la redynamisation de certaines associations totalement désertées par la population actuelle : c'est en quelque sorte la vie du village qui en dépend.

En quelques années, ce pourrait être une vingtaine de maisons qui seraient construites (entre 60 et 100 habitants) ce qui porterait la population de notre village à 400 habitants. Ceci ne semble pas excessif et ne mérite en aucun cas d'être comparé à la situation d'une commune voisine d'un département voisin.

A terme ce sera aussi de nouvelles rentrées fiscales pour la commune.

Intervention de Monsieur Jean-Yves PERRAUD :

Au niveau du vote, il privilégie le vote global et est gêné par le vote partagé.

Intervention de Monsieur Henri LEOS :

La formule de vote sera la suivante :

→ vote global sur la zone sud

En cas de refus :

→ vote spécifique sur le terrain de Monsieur Christian SAVOYE

→ vote spécifique sur le terrain de Monsieur Sylvain DORY (qui devra sortir de la salle pour ne pas participer au vote).

Monsieur Léos propose de se prononcer sur le vote global de l'urbanisation de la zone sud selon un tracé spécifique effectué sur la carte communale et proposé aux élus.

OUI

5

NON

4

L'urbanisation de la zone sud est donc validée.

Sentiments de Monsieur Jean-Luc Prothet :

Il précise qu'il aurait souhaité que Monsieur Sylvain DORY ne participe pas au vote global d'urbanisation de la zone Sud.

Réponse de Monsieur Le Maire :

La parcelle de Monsieur Sylvain DORY ne représente qu'une toute petite fraction de la zone Sud et Monsieur le Maire ne voit pas pourquoi on aurait dû l'exclure du vote global de la zone. Il précise que bien sûr, si un vote avait eu lieu sur son terrain exclusivement, celui-ci aurait dû quitter l'assemblée lors du vote.

Monsieur Léos précise néanmoins qu'une enquête d'utilité publique aura lieu par la suite et que l'Etat émettra également un avis sur l'urbanisation nord et sud de Vauxrenard.

La séance est levée à 19 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 25 juin 2007

L'an deux mil sept et le vingt cinq juin, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 15 juin 2007

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Roger GUIGNER – Bernard GUIGNIER - Jean-Yves PERRAUD – Sylvain DORY – Mme Isabelle PERRAUD –

Absent : M. Didier CANARD

Secrétaire de séance : M. Sylvain DORY

I/ ASSAINISSEMENT :

1) CONTRAT DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN DE LA LAGUNE :

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que la marché, conclu avec la SDEI concernant l'entretien et la maintenance de la lagune aérée, va arriver à expiration.

Il soumet alors à l'examen des Conseillers une nouvelle proposition de marché présenté par la SDEI.

Après discussion et après en avoir délibéré, les Conseillers :

- acceptent la proposition pour l'entretien et la maintenance de la lagune aérée de la SDEI
- donnent un avis favorable à leur offre de base pour un coût de 3 650 € HT pour 10 mois comprenant les opérations suivantes : nettoyage et exploitation de la lagune (hors espaces verts et plantations) – évacuation des refus de dégrillage, sables et graisses en centre de traitement agréé – prêt et installation de matériel en cas de panne de la turbine – maintenance préventive sur matériel électrique et électronique – consignation des informations et des remarques d'exploitation - analyses et autocontrôle
- demandent à la S.D.E.I de procéder au nettoyage des lentilles d'eau sur le 2^{ème} bassin,
- autorisent Monsieur le Maire à signer le marché avec la SDEI.

2) COURRIER AUX VITICULTEURS AVANT LES VENDANGES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la première fois du vin à l'automne 2006, du vin ou de la lie de vin ou des eaux de rinçage de cuves ont été déversés dans la lagune perturbant pendant deux ou trois mois son fonctionnement. Il est important puisque la lagune n'est pas dimensionnée pour supporter la pollution viticole que chaque viticulteur vérifie son installation et prenne toute précaution pour que cette pollution ne se reproduise pas.

Un courrier sera transmis aux différents viticulteurs du centre bourg pouvant être à l'origine de ces rejets.

II/ VOIRIE :

3. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2007 ET POINTS SUR LES TRAVAUX :

Monsieur Patrick LE BOURLAY fait le point sur la dernière commission communautaire :

- Les travaux de voirie 2007 sont en cours sur plusieurs communes dont Vauxrenard.
- La liste priorisée des travaux 2008 doit parvenir à la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu au plus tard fin Juillet car il a été retenu le principe d'établir un marché de voirie avant les élections du mois de mars avec validation du marché au conseil communautaire de début mars.
- Monsieur Jean-Claude Bénas intervient sur les communes pour ce qui est des compétences de la CCRB à savoir : érosion, voirie, hydraulique de rivières, zone artisanale (communautaire) et ne peut intervenir pour ce qui est des lotissements communaux, les chemins ruraux et le domaine privé des communes.
- Concernant l'érosion 2006 pour la commune de Vauxrenard, les travaux à faire prochainement au lieu-dit Les Bourrons-Voluet pour un montant estimé à 5 500.00 € HT.
- Concernant les questions diverses, la commission voirie CCRB a décidé de réaliser des travaux uniquement sur les voies en bordure desquelles les vignes seront en retrait de 3,00 mètres du bord de chaussée afin d'éviter des demi-tours sur la chaussée. Cette bande de 3 mètres sera enherbée.

4. FIXATION DE LA COMMISSION VOIRIE :

La date de la prochaine commission voirie aura lieu le **vendredi 13 juillet 2007 à 07 h 30.**

5. CONVENTION ATESAT AVEC LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Vauxrenard répond aux critères définis par la loi du 11 décembre 2001 et le décret du 27 septembre 2002 pour bénéficier de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire et figure sur la liste des collectivités éligibles fixée par l'arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2006.

La précédente convention est caduque depuis le 31 décembre 2006. Il propose donc de reconduire la convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2007 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction par deux fois dès lors que la commune continue de réunir les conditions fixées par le décret du 27 septembre 2002, et telles que constatées par l'arrêté préfectoral prévu à son article 11.

La rémunération totale annuelle de l'assistance technique correspondra à **106.79 €** correspondant aux missions suivantes :

- la gestion du tableau de classement de la voirie,
- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € (hors TVA) et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € (hors TVA) sur l'année.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

- DEMANDE la mise en place de l'ATESAT comprenant la mission de base et les missions complémentaires suivantes :
 - gestion du tableau de classement de la voirie,
 - étude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire n'excède pas 30 000 € HT et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € HT sur l'année.
- ACCEPTE les termes de la convention ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout avenant ou document pouvant s'y rapporter.

6. CESSION CHEMIN RURAL/VENTE MAISON METRAT :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un acquéreur potentiel s'est manifesté pour l'achat de la maison de Monsieur Jean-François Métrat.

Par contre, le terrain traversant la cour de cette propriété est un chemin rural utilisé occasionnellement par deux riverains.

Le Conseil Municipal ne voit pas d'objection à céder ce chemin pour l'euro symbolique, mais souhaite que les frais d'acte (notaire et géomètre) soient pris en charge par l'acquéreur et / ou le vendeur.

Monsieur Jean François METRAT devra au préalable consulter les 2 riverains occasionnellement utilisateurs.

III/ SYDER :

41) INSTRUCTION DE DEMANDE DE PERMIS DE LOTIR :

Concernant le permis de lotir CAPELLI, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône sollicité par les services de la Direction Départementale de l'Équipement pour émettre un avis sur une demande concernant ce permis.

Concernant l'alimentation électrique : le réseau électrique public est existant à proximité immédiate du tènement mais nécessite de créer un nouveau poste.

Concernant le raccordement : la desserte intérieure des différents lots et le raccordement du lotissement au réseau public seraient financés et réalisés par le lotisseur, avec remise gratuite des ouvrages correspondants à EDF pour exploitation.

Concernant le renforcement du réseau public d'électricité : la capacité du réseau électrique sera amoindrie, du fait de ce besoin nouveau à satisfaire.

Le Conseil Municipal émet **un avis favorable** à la prise en charge d'un nouveau poste par contre l'emplacement reste à définir avec le lotisseur.

2) PARTICIPATION DE R.V.C AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du SYDER relatif aux travaux d'enfouissement des lignes aériennes situées sur la commune et de la participation de RVC. Il donne lecture de ce courrier qui stipule en résumé qu'à ce jour le SYDER a sollicité RVC sur des demandes de participation qui correspondent exactement aux frais que l'opérateur a l'obligation de prendre à sa charge en application de la loi. D'une part, ces demandes sont donc tout à fait fondées mais RVC n'y donne pas suite au motif qu'aucune convention n'a été établie comme le dispose la loi CEN. Cet argument tendant à soutenir que la loi ne serait applicable qu'à compter de la signature d'une convention entre le SYDER et RVC est en outre totalement erroné. Le SYDER a proposé à plusieurs reprises une convention reprenant exactement les dispositions de la loi, en tous points mais RVC

refuse de signer sans justification et le SYDER se voit donc dans l'obligation d'envisager une procédure de recouvrement à l'encontre de RVC.

Cette situation implique beaucoup de désagréments et de difficultés sur les chantiers d'enfouissement de réseaux menés par le SYDER pour le compte des communes membres.

IV/ URBANISME :

1) POINT SUR LE DOSSIER CARTE COMMUNALE :

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier de la carte communale validé aux précédents conseils municipaux. Un courrier sera transmis au cabinet Latitude chargé du dossier afin de les informer des décisions prises par les élus lors de ces séances.

Monsieur le Maire précise que Madame Bénaut, Architecte des Bâtiments de France sera très vigilante sur les dossiers qui seront déposés.

V/CHAMBRE D'AGRICULTURE :

1) UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES :

La Chambre d'Agriculture a engagé en 2002, dans le vignoble Beaujolais, un programme de réduction des pollutions par les produits phytosanitaires dont les principales actions sont :

- **La promotion de l'enherbement** avec plus de 2000 ha de vignes enherbées durant les 4 premières années du programme.
- **La promotion de l'agriculture raisonnée** pour réduire les intrants.
- **La mise en place de collectes** des emballages vides et des produits phytosanitaires non utilisables dont le nombre d'apporteur est en progression.
- **La promotion des bonnes pratiques phytosanitaires** pour réduire les pollutions ponctuelles à l'échelle de l'exploitation.

Dans ce cadre, une plaquette, à destination du grand public, concernant l'utilisation des produits phytosanitaires dans les jardins a été élaborée.

Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture rappelle l'arrêté interministériel du 12/09/2006 relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ce texte réglementaire est en application depuis le 1^{er} janvier 2007 pour tous les utilisateurs de produits professionnels. Les viticulteurs en sont informés régulièrement par diverses actions de communication et de formation.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

1) COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUIN 2007 :

Monsieur le Maire fait le point sur dernier conseil communautaire qui s'est tenu à Chiroubles le 05 juin et dont l'ordre du jour était le suivant :

- Information sur les décisions prises par délégation du conseil
- Rénovation des Sources du Beaujolais
- Demande de subvention – convention « destination Beaujolais »
- Dissolution du S.R.B.M.

- Approbation du marché de collecte et de transport des ordures ménagères et répartition avec le SYTRAIVAL
- SIG – lancement de la consultation
- Octroi de subvention – Halte garderie d'Odenas
- Pole petite enfance – marché de maîtrise d'œuvre (selon formalités adaptées)
- Pole petite enfance – demande de subvention régionale
- Programme local de l'Habitat
- Demande de subvention départementale – voirie
- Admission en non valeur
- Dématérialisation des actes administratifs
- Volet foncier du contrat de pays
- Présentation du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Tirage au sort des Jury d'Assises

2) CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION CONTRE LES VOLS ET AUTRES ATTEINTES AUX BIENS « OPERATION TRANQUILLITE VACANCES » :

Comme l'année dernière, les militaires de la compagnie de gendarmerie de Villefranche-sur-Saône entendent mener, avec le concours des municipalités, une campagne de sensibilisation auprès de la population afin de prévenir les atteintes aux biens et notamment les vols dans les habitations.

Pour ce faire, une publication relative à quelques conseils afin d'aider la population à prévenir les atteintes aux biens sera affichée en mairie et à la grille d'affichage du village.

3) MSA :

Madame Marie-Claude CLEMENT, assistante sociale, nous informe de sa cessation de fonction d'assistante sociale et de son départ prévu fin juin.

Jusqu'à son remplacement, le bureau de Belleville sera temporairement fermé en juillet et août. En cas d'urgence, les demandeurs pourront faire appel au service social MSA à Lyon du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du standard téléphonique (8 h 30 – 11 h 45/13 h – 16 h) en téléphonant soit au 04.78.92.63.58 soit au 04.78.92.63.96.

4) 31 ème coupe des Elus du Rhône :

Cette rencontre se déroulera le samedi 29 septembre 2007 à partir de 13 h 30 à Chazay d'Azergues, commune qui a remporté la coupe en 2006.

5) : COMBINE SPORT :

Suite au précédent Conseil Municipal, il est décidé l'achat d'un panneau de basket qui sera installé sur le terrain de tennis et à voir plus précisément la possibilité également de la mise en place d'une table de ping-pong.

Il est spécifié également que le béton poreux du tennis est très dégradé.

La séance est levée à 23 heures

Le prochain conseil municipal aura lieu le :

Lundi 6 août 2007 à 20 heures 15

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 06 août 2007

L'an deux mil sept et le six août, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27 juillet 2007

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER - Sylvain DORY – Jean-Yves PERRAUD -

Absents excusés : M. Didier CANARD – M. Roger GUIGNER – MME Isabelle PERRAUD –

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc PROTHET

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/ EAU/ASSAINISSEMENT :

1) COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 05 JUILLET 2007 :

Monsieur le Maire fait le point sur la réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 05 juillet 2007. Les points suivants ont été abordés :

- **Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service :**

Le Syndicat dispose d'un linéaire de réseau de 195 km comprenant 2 789 branchements soit un ration de 70 ml par branchement. La progression des abonnés est de 3.4 % , essentiellement sur Villié Morgon. Le volume d'eau introduit dans le réseau a augmenté de 1.5 %, mais la consommation a diminué de 6.7 %, on constate une augmentation des pertes donc un rendement en baisse.

- **Point sur les travaux de renouvellement :**

Les travaux du programme 2006 sont achevés.

- **Télégestion :**

Il est rappelé que le marché a été attribué à l'entreprise ACTEMIUM.

Ces travaux pourraient démarrer à la rentrée, mais la procédure pour les branchements des concessionnaires est assez longue décalant leur intervention en octobre ou novembre.

- **Projet contrat pluriannuel 2007-2011 :**

Le Département a communiqué un projet de contrat avec des taux indicatifs de subvention pour les programmes de renouvellement à 25 % contre 50 % dans le précédent contrat.

2) ETUDE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DANS LE RHONE :

Inventaire des prix de l'eau et de l'assainissement :

Le pôle gestion des services publics au service ingénierie et territoires de la D.D.A.F. a conduit cette année et pour la première fois une enquête sur les prix de l'assainissement dans le département. L'analyse menée porte sur la composition des services assainissement collectif et non collectif, et le niveau de prix en 2006, elle a été réalisée à partir des informations transmises par les collectivités et leurs délégataires.

- **Le prix de l'eau dans le Rhône en 2006 :**

L'étude comprend 312 prix et tient compte de l'appartenance de certaines communes à plusieurs services d'eau potable et/ou d'assainissement collectif. Elle porte sur une population de 1 570 138 habitants, soit 99.20 % de la population du département.

- Le prix de l'eau et de l'assainissement collectif en 2006 pour une consommation de 120 m³
Prix TTC (y compris la contre-valeur pollution) : VAUXRENARD : entre 3 et 3.5 €/m³
125 communes du département sont concernées par ce tarif.

Le Syndicat Intercommunal des eaux du Haut Beaujolais compte au 31 décembre 2005 :

- **11 stations de pompage** (dont 4 supprimeurs)
- **18 sites de réservoirs (27 cuves)** d'une capacité globale de stockage de **5 473 m³**
- **195 Km de canalisations hors branchements**, principalement en fonte, de diamètres de 40 à 250 mm.
- **2 789 branchements**
soit un ratio de **70 ml** de canalisation par branchement
Ce ratio caractérise un réseau à prédominance rurale.

Nombre d'abonnés :

2005	2 742
2006	2 836

L'augmentation du nombre d'abonnés concerne majoritairement la commune de Villié-Morgon.

Points de prélèvement :

Captages en nappe souterraine **CHIROUBLES ET VAUXRENARD :**

Prélèvement 2005	46 235 m ³
Prélèvement 2006	39 614 m ³

Qualité de l'eau :

Bactériologie 36 analyses ont été réalisées par la DDASS
56 analyses ont eu lieu en autocontrôle

100 % des résultats d'analyses a été conforme

Physico-chimie 44 analyses ont été réalisées par la DDASS
104 analyses ont eu lieu en autocontrôle

1 résultat d'analyses n'a pas été conforme au niveau de la distribution sur ce paramètre (analyse SDEI). Ceci correspond à l'agressivité et à la turbidité des sources du Syndicat. (Sources de Vauxrenard).

Indicateurs financiers généraux :

Endettement brut du service : 185 € par abonné contre 200 € en 2005

Travaux :

Programme de travaux 2006 : 606 005.35 €

Détail du renouvellement réalisé :

Vauxrenard « Planche Pierre » 500 ml F 100 mm

20 branchements plomb ont été renouvelés par le Syndicat dont 17 sur la commune de Vauxrenard.

- Le prix de l'assainissement collectif en 2006 pour une consommation de 120 m³
Prix TTC du m³ assaini pour une facture de 120 m³ : VAUXRENARD : entre 0.5 et 1 €/m³
104 communes du département sont concernées par ce tarif.

Le prix moyen des services d'assainissement collectif en 2006 est de 1.20 € TTC/m³.

- **Assainissement collectif – compétences des collectivités en 2006 :**

La commune a la compétence de l'assainissement collectif.

3) COMPTE RENDU DE VISITE DE LA LAGUNE :

La station de Vauxrenard obtient de bons résultats, la qualité de l'eau traitée est bonne.
La nitrification est cependant quasi nulle.

II/ SYDER :

- **APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le comité syndical du SYDER, dans sa séance du 26 juin 2007, a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat. Il rappelle que ces statuts dont de nature à permettre un nouveau mode de fonctionnement plus proche des exigences réglementaires, mais aussi des attentes des adhérents du Syndicat.

En effet, si ces statuts reprennent la compétences de base obligatoire de l'exercice du pouvoir concédant pour le réseau de distribution d'énergie électrique, ils y ajoutent des compétences optionnelles : l'éclairage public, la distribution publique de gaz, la production et la distribution publique de chaleur ainsi que les études d'implantation de vidéo-surveillance.

Monsieur le Maire souligne que ces statuts seront en application à compter du 1^{er} janvier 2008 et qu'ils seront complétés par un règlement intérieur pour préciser les modalités pratiques de fonctionnement interne.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cette refonte statutaire doit faire l'objet d'une présentation devant chaque conseil municipal, lequel doit se prononcer dans un délai maximum de 3 mois à compter de la notification de ces nouveaux statuts :

- 3) sur la refonte des statuts du SYDER

- 4) sur son adhésion aux compétences optionnelles : éclairage public, distribution publique de gaz, production et distribution publique de chaleur, études d'implantation de vidéo-surveillance
- 5) sur la désignation des délégués au comité syndical

Après discussion, le Conseil Municipal **décide** :

- **d'approuver** les statuts du SYDER tels que présentés par Monsieur le Maire, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008
- **d'adhérer** aux compétences optionnelles suivantes :
 - **Eclairage public** **oui**
 - **Distribution publique de gaz** **oui**
 - **Production et distribution publique de chaleur** **non**
 - **Etudes d'implantation de vidéo-surveillance** **non**
 -
- **de confirmer** les noms des représentants de la commune qui sont :
Messieurs Jean-Luc Prothet, titulaire et Roger Guigner, suppléant

III/ CRISE VITICOLE :

1. RENCONTRE ENTRE ELUS ET RESPONSABLES PROFESSIONNELS, BANQUES ET MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE :

→ Lors de la commission permanente du 21 juin 2007, les différents aspects de cette crise ont été abordés :

- Commercial
- Syndical
- Les Collectivités
- National
- Social

Le constat est que la crise est tellement grave que c'est la dernière années où le vignoble a une chance de prendre des décisions stratégiques de façon volontaire.

Une rencontre avec la MSA, les crédits agricole et mutuel, l'Union interprofessionnel des vins aura lieu le 05 juillet à la salle des fêtes de Régnié-Durette.

→ Lors de la commission permanente du 05 juillet 2007, Monsieur Miguet informe de l'objet de cette réunion, à savoir déterminer le rôle que peuvent tenir les élus pour aider la viticulture en cette période de crise. Il souhaite que ce débat soit constructif et mené dans le calme et le respect de chacun.

- Au niveau de la Mutualité Sociale Agricole, Monsieur Joubert affirme que les contrôles effectués sur l'embauche du personnel saisonnier pendant les vendanges sont très rigides alors que chacun rencontre des difficultés de recrutement de personnel.
- Au niveau des Agences Bancaires, Monsieur le Responsable du financement de l'agriculture au Crédit Agricole Centre Est est conscient des difficultés actuelles de la viticulture et informe qu'actuellement 200 exploitations très sensibles ou en difficulté ont été recensées par les services du Crédit Agricole sur le Beaujolais.
- Au niveau de l'Union Interprofessionnelle des Vins du Beaujolais, Monsieur de Longevialle rappelle que l'U.I.V.B. regroupe les deux familles : les producteurs et les metteurs en marché. Sa mission première est de développer la dynamique des acteurs de la filière beaujolaise. Il est

important de se regrouper en Beaujolais pour s'organiser afin de maîtriser la production, développer la communication en lien avec les opérateurs de terrains, fédérer des actions commerciales.

2. PROPOSITION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REALISER UNE ANIMATION LOCALE :

Le contexte viticole difficile met en péril beaucoup d'exploitations. La Chambre d'Agriculture du Rhône et le Département du Rhône mobilisent leurs ressources politiques, financières et techniques et vous proposent une ANIMATION LOCALE.

Monsieur le Maire propose aux élus d'étudier cette proposition d'animation après les vendanges avec le Président du Syndicat.

IV/ URBANISME :

- **ASSOCIATION DES MAIRES DU RHONE : (Premières informations) :**

Suite à l'édition de la brochure du mois de juin de l'A.M.R., Monsieur Léos évoque la réforme des autorisations d'urbanisme effective au 1^{er} octobre 2007.

- **FRANCE TELECOM :**

La Direction Régionale de Lyon a communiqué à la mairie les nouveaux numéros de téléphone (strictement réservés aux administrations) afin de raccourcir les délais d'intervention de France Télécom.

- **CARTE COMMUNALE :**

Zone de loisirs : Monsieur Sylvain Dory propose d'étudier la possibilité d'implantation sur un terrain relativement plat à l'ouest du village et à proximité immédiate du Bourg. Avis favorable.

Monsieur le Maire propose une légère modification au projet de la carte communale en intégrant la totalité de la parcelle 265 p dans la zone constructible. Avis favorable.

V/ RECENSEMENT 2006 :

- **PREMIERE DESCRIPTION DE LA POPULATION ET DES LOGEMENTS :**

Monsieur Léos évoque l'exploitation des données issues de l'enquête qui s'est déroulée en janvier et février 2006.

Quelques remarques :

Population 2006	304	<i>Part des hommes 51.6 %</i>	<i>Part des femmes 48.4 %</i>
Population 1999	275	<i>Part des hommes 48.0 %</i>	<i>Part des femmes 52.0 %</i>
Population active	132	en 2006	
	112	en 1999	
Nombre de ménages	118	en 2006	

● **ENQUETE VIE QUOTIDIENNE ET SANTE :**

L'INSEE effectuera du 1^{er} septembre 2007 au 19 décembre 2007 l'enquête « vie quotidienne et santé ». Elle s'inscrit dans un dispositif statistique sur le handicap et la santé pour mieux connaître les difficultés que les personnes malades ou handicapées rencontrent dans leur vie quotidienne. Elle porte sur chacun d'entre nous, y compris ceux qui n'ont pas de problèmes de santé ou qui ne rencontrent pas de difficulté particulière dans leurs activités quotidiennes, parce que c'est en connaissant tout le monde, que les difficultés spécifiques des personnes malades, handicapées ou dépendantes seront mieux connues.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

VI/BATIMENTS :

1) **LOCATION LOGEMENT DUCATEL :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Monsieur Ducatel du logement qu'il occupe au-dessus de la mairie. Il souhaiterait quitter l'appartement au 14 août 2007 en donnant un préavis de un mois.

Monsieur le Maire précise que Mademoiselle Gaëlle BRAGARD (travaillant partiellement à l'école de Vauxrenard) et Monsieur Jérôme CHARTON, son ami se sont portés candidats.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'ils souhaiteraient emménager le 1^{er} octobre 2007.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire stipule que Monsieur Ducatel restera locataire jusqu'au 30 septembre 2007 en référence à son bail stipulant un préavis de trois mois et que Mademoiselle Bragard et Monsieur Charton pourront prendre possession de l'appartement au 1^{er} octobre 2007.

Un courrier sera adressé afin de stipuler ces dates aux intéressés.

VII/ COMMUNAUTE DE COMMUNES :

1) **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2007 :**

Les points suivants ont été abordés :

- Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) – Une présentation du PADD sera proposée aux conseillers communautaires et aux conseillers municipaux. Un document sur l'avant-projet sera joint à chacun des conseillers avec le compte-rendu du Conseil Municipal.
- Information sur les décisions prises par délégation du Conseil
- Rénovation des Sources du Beaujolais
- Schéma de développement touristique – fiches actions
- Erosions – Hydraulique – Marché selon formalités adaptées
- Espace d'activités des Treilles – prix de vente
- Relais d'assistantes maternelles – projet 2008 et subvention
- Convention et imputation matériel RAM
- Octroi de subventions
- Demande de subvention régionale – sentier Victor

- Fréquentation du site Internet
- Tarifs Sources du Beaujolais
- Personnel - Remplacement

2) COMMISSION VOIRIE :

- **Programme 2008 :**

Monsieur Patrick Le Bourlay évoque le programme voirie pour la prochaine année.

* Voie communale n° 14 reprofilage et enduit

→ *le chiffrage sera effectué début septembre*

* Voie communale n° 24 (route des Micouds) réfection totale

* Voie communale n° 5 (route de L'oisillon) réfection totale

* Voie communale n° 13 (route des Brigands) réfection totale

- **Préservation de la voirie publique :**

Monsieur Patrick Le Bourlay rappelle que le code de la voirie routière prévoit un recul entre la voie publique et toute plantation. Cette disposition permet de laisser une bande enherbée et d'éviter ainsi des arrivées massives de terre sur la voie de circulation. De même l'accès aux voies depuis les parcelles et la mise en place des ouvrages d'accès aux parcelles sont des droits soumis à autorisation. Cette disposition permet de ne pas déformer le profil normal de la route, ne pas gêner l'écoulement des eaux et ne pas compromettre la sécurité des usagers. Cela revient également à ne pas permettre aux engins agricoles de tourner à chaque rang sur la voie publique, de façon à ne pas occasionner des dégâts coûteux au revêtement et à ne pas mettre en danger les automobiles circulant normalement sur ces voies. **Le non respect de ces mesures de bon sens et conformes aux textes expose le contrevenant à une mise en cause de sa responsabilité personnelle et financière aussi bien au plan pénal que civil.** C'est pourquoi la Communauté de Communes, en accord avec les délégués communaux, a décidé de demander que pour toute voie goudronnée objet de travaux de leur part, il sera demandé que le propriétaire d'une vigne riveraine mette en place une bande enherbée le long de la voie publique et prévoit de ne pas tourner sur la voie lors du travail. **A cet effet si les rangs de vignes sont perpendiculaires à la voie cette bande enherbée devra faire 3 mètres de large au minimum.**

VIII/ MATCH « VARIETES CLUB DE FRANCE » AU PROFIT DU FINANCEMENT DU FAUTEUIL ELECTRIQUE D'ALEXANDRE LE BOURLAY :

1) IMPLICATION DE LA COMMUNE :

Monsieur Patrick Le Bourlay explique au Conseil Municipal que le dimanche 18 novembre 2007 à 14 heures 30 aura lieu à Fleurie un match de football opposant le *Variétés Club de France* (personnalités du showbiz et professionnels du football) et les *Gones de Lyon* (anciens professionnels de l'Olympique Lyonnais).

Les bénéfices de cette manifestation seront totalement reversés afin de financer le renouvellement du fauteuil électrique du jeune Alexandre Le Bourlay de Vauxrenard , hémiplégique dont le frère est licencié au club de Fleurie.

Monsieur le Maire précise que les membres du Centre Communal d'Action Sociale avait budgété une somme pour aider Alexandre et sollicite le Conseil Municipal pour le règlement du transport effectué par les cars Sivignon pour le transport des personnalités du *Variétés Club de France* de Mâcon Loché/Fleurie et retour Fleurie/Mâcon Loché.

L'entrée pour assister à ce match de football a été fixée à 3 €.

Monsieur le Maire propose aux élus de prendre en charge le transport moyennant la somme de **250 €**. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

IX – QUESTIONS DIVERSES :

1) ACHAT D'UNE TABLE DE PING-PONG :

Monsieur le Maire rappelle qu'un panneau de basket a été commandé. Il évoque également d'ajouter également une table de ping-pong. Ce mobilier se situera à proximité du terrain de tennis.

Le panneau de basket sera mis en place dès réception mais il est décidé de reporter la commande de la table de ping-pong au printemps. Auparavant, il conviendra d'effectuer un terrassement par l'agent technique afin de fixer correctement cette table.

2) ORDRE DES AVOCATS :

Vu la lettre adressée par le Barreau de Villefranche, tendant à apporter un soutien en faveur du maintien de la pleine compétence du Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône,

Après en avoir délibéré, mandate Monsieur le Maire pour solliciter de Madame le Ministre le maintien d'un Tribunal de Grande Instance de plein exercice à Villefranche-sur-Saône, auquel la commune est rattachée,

En ce sens le Conseil Municipal :

- exprime son entière solidarité avec le mouvement initié en faveur du maintien de la juridiction caladoise,
- constate que la juridiction est indispensable aux besoins du nombre croissant des administrés de l'arrondissement,
- souhaite que cette juridiction soit maintenue et agrandie pour répondre aux attentes économiques et humaines au cœur de la région Nord du Rhône.

3) INSTALLATIONS EN ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE DEPARTEMENT DU RHONE :

Monsieur le Maire évoque la nouvelle cartographie des installations en énergies renouvelables dans le département du Rhône.

Il précise que pour la seule année 2006, le nombre d'installations d'énergies renouvelables dans le département du Rhône a doublé, le plaçant ainsi parmi les départements les plus en pointe dans ce domaine. Cette cartographie permet de suivre l'évolution du territoire et visualiser la mobilisation des acteurs : collectivités territoriales, entreprises, associations ou particuliers.

Hespul fait en effet partie du réseau national des Espaces Info-Energie mis en place par l'ADEME. Il assure des actions de sensibilisation auprès de tous les publics via des conférences, des projets éducatifs ou des salons ainsi que le conseil gratuit auprès des particuliers.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **lundi 24 septembre 2007 à 20 heures 15**

La séance est levée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 24 septembre 2007

L'an deux mil sept et le vingt quatre septembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 14 septembre 2007

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER - Sylvain DORY – Jean-Yves PERRAUD – Roger GUIGNER - Didier CANARD – MME Isabelle PERRAUD

Secrétaire de séance : M. Patrick LE BOURLAY

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/ BATIMENTS :

3) AVANCEMENT DU DOSSIER DE TRAVAUX DE LA MAIRIE :

Le projet est en cours de réalisation par Monsieur Meunier, architecte qui a déjà traité le dossier du restaurant scolaire. Le dossier sera remis en mairie fin septembre.

Une première présentation pourra avoir lieu au prochain conseil municipal d'octobre.

2) ACQUISITION D'UN « SUPPORT COUTEAUX » POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'achat d'un « support couteaux » pour le restaurant scolaire.

Cet équipement sécurisera la prise des couteaux par les cuisinières et permettra de suspendre ces ustensiles qui ne seront plus à la portée des enfants.

3) AMENAGEMENT DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE Mme Simone GUILLON :

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande d'augmentation du temps de travail de Madame Simone Guillon.

Par contre, son emploi du temps est rectifié de la façon suivante :

1. Commune de Vauxrenard :

- 08 H 30 à 09 H 00 *Accompagnatrice du car scolaire*
- 09 H 00 à 10 H 00 *Aide en cuisine*

2. Commune d'Emeringes :

- 10 H 45 à 11 H 45 *Descendre le container à Emeringes*
Mettre les tables, l'eau, le pain, parfois réinstaller
les tables

 - 11 H 45 *Aller chercher les enfants à l'école pour le restaurant*
scolaire
Passage aux toilettes
Servir le repas aux enfants. Les aider à manger
les plus petits
Commencer à débarrasser les tables et à faire la
vaisselle

 - 12 H 45 *Emmener et surveiller les enfants en récréation*
Passage aux toilettes

 - 13 H 15 à 13 H 45 mardi et vendredi

Finir la vaisselle
Rangement et nettoyage de la cuisine, les tables et
chaises
Balayer les sols de la cuisine et de la salle
- Et*
- 13 H 15 à 14 H 15 lundi et jeudi

Finir la vaisselle
Rangement et nettoyage de la cuisine, les tables et
chaises
Balayer les sols de la cuisine et de la salle
Lavage des sols de la cuisine et de la salle

4) TRAVAUX DE L'EGLISE :

Monsieur Jean-Luc Prothet évoque les travaux relatifs aux vitraux de l'église et leur avancement. Un maçon a été recruté pour les finitions (joints) et l'oculus n'est pas encore posé. Une nouvelle facture a été réceptionnée pour un montant de **5 370.04 € TTC**.

II/ BATIMENTS :

- BILAN DE LA CONSULTATION POUR LE SPANC :

L'ouverture des plis a eu lieu en août 2007. Monsieur le Maire donne le détail de l'évaluation approximative de coût par commune pour les 2 ans de la tranche ferme. Le calcul précis variera en fonction des éléments constaté réellement : nombre d'installations existantes réelles, nombre de nouveaux bâtiments, analyses demandées.

Le coût par commune après ouverture a donné le résultat suivant :

Candidat SAUR SAS	Total communes	98 176.03 €	Part Vauxrenard	3 606.76 €
Candidat GINGER		113 420.00 €		4 166.79 €
Candidat SDEI		148 693.00 €		5 462.64 €
Candidat IGA		61 485.03 €		2 258.82 €

Le dernier candidat est retenu.

- **RENEGOCIATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA LAGUNE :**

Concernant le contrat d'entretien de la lagune, une réunion aura lieu en mairie avec Monsieur Monneron de la S.D.E.I. le mardi 02 octobre à 16 h 30 en mairie. Monsieur le Maire invite les élus disponibles à venir à cette réunion.

- **PRISE EN COMPTE DE L'ASSAINISSEMENT DANS L'ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME :**

Monsieur le Maire évoque une lettre circulaire concernant la prise en compte de l'assainissement dans les documents d'urbanisme.

En effet, il est précisé que le rapport de présentation doit comporter un diagnostic précis de la situation de la commune en matière d'assainissement.

Le règlement doit prendre en compte la délimitation du zonage d'assainissement, la desserte des terrains, et les superficies minimales pour les systèmes d'assainissement autonome.

Trois situations peuvent se présenter :

- La commune est raccordée à un système d'assainissement collectif conforme et en cohérence avec son projet d'urbanisation ; le projet d'aménagement et de développement durable et le règlement peuvent alors retenir le principe d'une urbanisation des zones AU identifiées par la commune et d'une densification des zones U.
- Le système d'assainissement collectif n'est pas conforme parce que non cohérent avec le projet d'ouverture à l'urbanisation ; seules les zones AU dont les besoins estimés cumulés avec ceux des zones U sont compatibles avec la capacité d'assainissement peuvent être ouvertes à l'urbanisation. Dès lors qu'il est nécessaire de procéder à des compléments d'équipements pour le traitement des eaux usées préalablement à l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU, il importe que cette condition soit explicitement mentionnée dans le rapport de présentation et le projet d'aménagement et de développement durable. Le règlement doit préciser que la zone ne pourra être ouverte à l'urbanisation qu'à l'occasion d'une modification ou d'une révision du PLU une fois l'équipement réalisé.
- Le système d'assainissement collectif n'est pas conforme parce que sa capacité à traiter les effluents actuels est déjà insuffisante ; seuls les secteurs déjà urbanisés pourront être classés en zone U et aucune zone AU ne pourra être ouverte à l'urbanisation avant réalisation des équipements.

Les annexes sanitaires doivent comprendre les schémas des réseaux d'assainissement, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour les stations d'épuration des eaux usées. Elles se composent du zonage d'assainissement, d'informations relatives au système d'assainissement collectif ainsi que de dispositions relatives à l'assainissement non collectif prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, la Préfecture attire de nouveau l'attention sur l'importance du thème de l'assainissement dans la procédure d'élaboration des documents d'urbanisme.

Elle précise également qu'elle émettra un avis sur les projets de documents d'urbanisme, qu'il nous appartient de veiller à ce que les équipements d'assainissement existants et projetés soient, d'une

part, en mesure de répondre à l'augmentation de population générée par l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs et, et d'autre part, qu'ils soient conformes aux dispositions réglementaires.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines et de ses textes d'application en droit français.

III/ AIRE DE LOISIRS :

1) ACQUISITION EVENTUELLE D'UN TERRAIN :

Monsieur Sylvain Dory rappelle que depuis plusieurs mois la municipalité souhaiterait acquérir un terrain pour y installer une aire de loisirs.

Il propose de faire un courrier à Madame Lanoy qui possède le terrain cadastré AB 193.

Concernant le panneau de basket, celui-ci a été réceptionné en mairie et il sera mis en place dans quelques semaines. Pour la table de ping-pong, un aménagement de l'emplacement est nécessaire avant l'installation. De ce fait, la commande se fera au printemps.

IV/ FORET:

1) VISITE DES BOIS LE 04 OCTOBRE :

Une visite est programmée en présence de Monsieur Jobard de l'Office National de la Forêt. Chaque conseiller a reçu une convocation de rappel.

Par ailleurs, Monsieur Jobard a lancé une consultation pour les travaux de la forêt. La date limite de réception des plis est fixée au vendredi 12 octobre à 12 h 00.

La date d'ouverture des plis sera fixée avec Monsieur Jobard lors de la visite du 04 octobre prochain.

2) VENTE D'UNE PARCELLE DE BOIS PAR UN PARTICULIER :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un particulier qui est l'héritier d'une parcelle de bois cadastrée AD 93 pour une superficie de 31 a 30 ca.

Cette personne n'étant pas domiciliée dans la région et n'en n'ayant pas l'utilité souhaiterait les vendre.

Après consultation du cadastre, les élus ne souhaitent pas faire l'acquisition de ces parcelles par contre Monsieur Patrick le Bourlay en qualité de Président de la Chasse examinera cette demande de plus près avec son bureau et fera une réponse en fonction de leur décision.

V/ : SCOLAIRE :

1) BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE :

Les effectifs pour la rentrée 2007/2008 sont les suivants :

Vauxrenard	10 CE 2	Emeringes	7 CE 1	5 MS
	6 CM 1		5 CP	9 PS
	5 CM 2		7 GS	3 TPS

Soit un total de 21 élèves pour l'école de Vauxrenard et 36 élèves pour l'école d' Emeringes.

4) DISSOLUTION DU SIVOS :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Comité Syndical du SIVOS a décidé de dissoudre le syndicat puisque les emprunts concernant la construction du collège sont terminés.

Etant donné que les biens immeubles et meubles ont été mis à disposition auprès du département du Rhône en date du 27 juin 1986 et qu'il n'y a donc pas de répartition à effectuer (article L5211-25-1 du CGCT).

Après délibération, le conseil municipal unanime,

ACCEPTE la dissolution du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire).

DEMANDE à Monsieur le Sous-Préfet la prise en compte de la demande de dissolution du SIVOS.

5) INSPECTION NATIONALE :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Pierre Demeulemeester, qui prend ses fonctions d'inspecteur de l'éducation nationale dans la circonscription de Belleville et qui succède à Madame Brugnaux. Il programmera une visite de l'école au cours du premier trimestre.

VI/ FINANCES :

1) MODIFICATION EVENTUELLE DES MODALITES D'ETABLISSEMENT DE IMPOTS DIRECTS LOCAUX :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la loi autorise les conseils municipaux à modifier par délibération les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Il donne la liste des délibérations qui pourraient être éventuellement prises par l'assemblée délibérante.

Après discussion, les conseillers décident de laisser en l'état les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

VII/ QUESTIONS DIVERSES :

1) CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE :

Monsieur Léos expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune de Vauxrenard des charges financières, par nature imprévisibles ;
- que pour se prémunir contre ces risques, la commune de Vauxrenard a, par délibération du 17 octobre 2005, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires souscrit par le Centre de Gestion avec le gouvernement CNP/DEXIA SOFCAP, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006 ;
- que conformément au certificat d'adhésion au contrat le taux de cotisation a été fixé à 6.75 % pour les agents affiliés à la CNRACL ;
- que par courrier du 20 juillet 2007, le groupement CNP/DEXIA SOFCAP a fait part au Centre de Gestion de sa volonté de réviser à la baisse le taux de cotisation du contrat concernant les agents CNRACL et de substituer le plafonnement indiciaire du remboursement des prestations par un remboursement égal à 90 % des indemnités journalières ;

- qu'en conséquence, le taux de cotisation de 6.75 % pour la couverture des agents CNRACL serait porté à 6.45 % ;

Le Maire propose au conseil municipal,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu sa délibération du 17 octobre 2005 portant adhésion au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion ;

Article 1 : d'accepter la révision, à compter du 1^{er} janvier 2008, du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune de Vauxrenard contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale des agents CNRACL, ce qui portera ce taux à **6.45 %**, avec une franchise en maladie ordinaire maintenue.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au certificat d'adhésion relatif à cette révision du taux de cotisation.

2) FIEVRE CATARRHALE OVINE (FCO) – Extension des zones réglementées au département du Rhône :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la note reçue par la Préfecture concernant la fièvre catarrhale. En effet, plusieurs cas ont été confirmés en Bourgogne par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments. La fièvre catarrhale ovine est une maladie qui touche uniquement les ruminants. Les symptômes cliniques sont le plus souvent légers chez les bovins mais peuvent être graves et s'accompagner de mortalité chez les moutons. **Cette maladie n'est pas transmissible à l'homme** ni par piqûre ni par consommation de produits animaux.

Pour lutter contre l'extension de cette maladie, la circulation des ruminants est réglementée ; Des périmètres et des zones ont été institués. Concernant la commune de Vauxrenard, plusieurs cas de fièvre catarrhale ovine dans les départements de la Nièvre et de la Côte d'Or, les cantons d'Amplepuis, de Thizy, de Monsols, de Lamure sur Azergues et de Beaujeu sont placés en zone de surveillance. Par conséquent, les éleveurs de ces cinq cantons ne peuvent pas envoyer leurs ruminants vers des abattoirs situés en zone indemne sans procéder à la désinsectisation de leurs animaux et des moyens de transport. S'ils souhaitent vendre ces animaux à des élevages ou des centres de rassemblement situés en zone indemne, ils doivent en outre faire réaliser un dépistage sérologique préalable. Ils peuvent commercialiser leurs animaux vers des abattoirs, élevages ou centres de rassemblements situés dans les zones de protection ou de surveillance et dans les périmètres interdits sans condition particulière. De plus, les éleveurs de ces cantons ne peuvent pas exporter, à ce jour, leurs ruminants dans d'autres états que la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne et ce moyennant le respect d'un protocole particulier.

6) FINANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME :

Au titre de la dotation générale de décentralisation, au titre de l'année 2006, il a été attribué à la commune une dotation de **4 255 €**.

7) VOIRIE 2008

Monsieur Patrick LE BOURLAY informe les Conseillers que les crédits alloués pour notre Commune s'élèveront à 50 624.00 € T.T.C + un reliquat 2007 de 19 000.00 € T.T.C, soit un total de 69 624.00 € T.T.C.

Il présente les devis et le récapitulatif du programme voirie établi par Mr Jean Claude BENAS, Contrôleur à la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu suivant :

- VC n° 14 - Les Micholons	6 069.70 € T.T.C
- VC n° 5 - L'Oisillon	14 189.34 € T.T.C
- VC n° 13 - Les Brigands	9 526.14 € T.T.C
- VC n° 24 - Les Micouds	10 378.29 € T.T.C

Montant total des travaux	40 163.47 € T.T.C

Le prochain conseil municipal aura lieu le :

Lundi 29 octobre 2007 à 20 heures 15

La séance est levée à 23 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 29 octobre 2007

L'an deux mil sept et le vingt neuf octobre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 19 octobre 2007

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS - Patrick LE BOURLAY - Jean-Luc PROTHET - Bernard GUIGNIER - Sylvain DORY - Jean-Yves PERRAUD - Roger GUIGNER - Didier CANARD - MME Isabelle PERRAUD

Secrétaire de séance : M. Bernard GUIGNIER

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/ COMPTE ADMINISTRATIF 2006 :

1) NOUVEAU VOTE :

Suite à un problème de mise à jour informatique, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de retirer le compte administratif 2006 voté en séance du 16 mars 2006.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de retirer le compte administratif 2006.

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du nouveau compte administratif 2006, qui laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Prévu	Réalisé
Dépenses	258 793.00 €	212 765.04 €
Recettes	258 793.00 €	211 043.52 €
Déficit		1 721.52 €
Investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	331 590.00 €	158 501.08 €
Recettes	331 590.00 €	234 360.78 €
Excédent		75 859.70 €

Les restes à réaliser s'élèvent pour la section d'investissement à **162 000 €** en dépenses et à **98 000 €** en recettes.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2006.

II/ PERSONNEL COMMUNAL :

- TAUX DE PROMOTION APPLICABLES AU PERSONNEL EN MATIERE D'AVANCEMENT DE GRADE :

L'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a introduit à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale un dispositif substituant aux quotas d'avancement de grade précédemment déterminés par les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois territoriaux, la fixation par l'organe délibérant de chaque collectivité territoriale ou établissement public du nombre maximum de possibilités d'avancement de grade au sein de chaque cadre d'emploi.

Monsieur le Maire apporte des précisions quant à ces nouvelles dispositions relatives au taux de promotion applicables au personnel de la commune de Vauxrenard en matière d'avancement de grade.

Compte tenu de l'effectif de la commune de VAUXRENARD (4 agents titulaires), Monsieur le Maire propose de fixer un taux égal à 100 % pour l'ensemble des avancements ce qui permettra un déroulement de carrière favorable pour l'ensemble des agents.

Monsieur le Maire précise également que ce pourcentage pourra être modifié ultérieurement par délibération (si nécessaire) après avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette proposition. L'avis du Comité Technique Paritaire sera sollicité et ensuite validé par délibération.

- COMPTE EPARGNE TEMPS DU PERSONNEL :

Monsieur le Maire évoque le décret du 26 août 2004 instaurant le compte épargne-temps dans la Fonction Publique Territoriale.

Le compte-épargne temps constitue un mode d'aménagement du temps de travail au sens de l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984.

Il permet à son titulaire d'accumuler des droits à congé non pris pour les utiliser ultérieurement.

L'organe délibérant de la collectivité, après avis du comité technique paritaire et dans l'intérêt du service détermine les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps et notamment le délai de préavis que doit respecter l'agent pour bénéficier du temps épargné.

Le compte épargne-temps est alimenté par le report de congés annuels ou de jours de réduction du temps de travail.

Les droits à congé ne peuvent être exercés qu'à partir du moment où l'agent a accumulé au moins 20 jours sur son compte.

L'exercice du droit à congé au titre du compte épargne-temps est subordonné à l'intérêt du service et les congés pris au titre du compte épargne-temps sont assimilés à une période d'activité.

L'agent conserve les droits acquis au titre du compte épargne-temps en cas de mutation ou détachement, mise à disposition de droit commun, placement en position hors cadres, détachement dans un des corps ou emplois régis par le statut général des fonctionnaires ...

Monsieur le Maire propose d'ouvrir un compte épargne-temps pour le personnel de la commune sous les conditions suivantes :

2. Modalités d'ouverture du compte épargne-temps → *à compter de l'année civile suivant la demande*

3. Alimentation du compte épargne-temps de dépassement de la durée légale du travail (JRTT° → *des jours de repos compensateurs*
repos → *des jours de compensateurs d'heures supplémentaires*

Le nombre total de journées alimentant annuellement le compte épargne-temps est limité à 20 jours ouvrés par an et proratisé par rapport au temps de travail pour les agents à temps incomplet.

L'alimentation du compte aura lieu chaque année en janvier pour l'exercice précédent.

- 6) Utilisation des jours de congé du compte épargne-temps → **la durée minimum de congé devant être sollicité par les agent est fixé à 5 jours avec un préavis de 1 mois (par tranche de 5 jours).**

- PRISE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR CONTRÔLE ET SUIVI DES DOSSIERS CNRACL :

Depuis 1987, la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales a confié au Centre de Gestion, dans le cadre d'une convention de partenariat, une mission de conseil et de formation sur le régime spécial de retraite des fonctionnaires territoriaux, ainsi qu'une mission de contrôle des dossiers instruits par les collectivités affiliées avant leur transmission à la CNRACL.

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a modifié le champ d'intervention des Centres de Gestion :

- 7) D'une part, ils doivent désormais, à titre obligatoire, apporter leur concours aux régimes de retraites pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs instauré par la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;
8) D'autre part, ils peuvent, à titre facultatif, assurer toute tâche administrative en matière de retraite et d'invalidité des agents pour les collectivités et établissements publics affiliés qui le demandent.

Le Centre de Gestion propose donc aux collectivités de signer une convention afin d'assurer la mission de contrôle et de suivi exclusivement sur les processus listés ci-dessous moyennant une participation financière.

• Régularisation de services	108 €
• Validation de services de non titulaire	108 €
• Rétablissement de service au régime général	62 €
• Liquidation d'une pension vieillesse	106 €
• Liquidation d'une pension d'invalidité	139 €
• Liquidation d'une pension de reversion	75 €

Compte tenu du nombre peu important de dossier à constituer annuellement, le Conseil Municipal décide de donner un **avis défavorable** à la signature de cette convention.

III/ URBANISME :

1) ENTREE EN VIGUEUR AU 1/10/2007 DE LA REFORME DES AUTORISATION D'URBANISME :

Monsieur le Maire évoque la réforme des autorisations d'urbanisme entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2007.

Elle vise à clarifier le droit à l'urbanisme, à simplifier les procédures et à améliorer la sécurité juridique pour les collectivités et les citoyens et à favoriser la qualité de l'urbanisme et de l'architecture.

A ce titre, trois phases sont particulièrement sensibles car elles sont la condition du respect des délais :

- Dès réception d'un dossier de demande d'autorisation, il doit être transmis, sans délai, à l'antenne de la DDE. Lorsque le projet se situe dans le périmètre d'un monument historique, il doit également être transmis sans délai à l'architecte des bâtiments de France.
- L'avis formulé à partir de l'exemplaire du dossier conservé en mairie, doit être rédigé de façon explicite et parvenir à l'antenne de la DDE avant le délai d'un mois (15 jours pour les déclarations préalables) suivant la réception en mairie du dossier. Cet avis conditionne la détermination du signataire de la décision. Il importe qu'il soit sans ambiguïté.
- En fin d'instruction, et dans le cas d'un arrêté à signer par le maire au nom de l'Etat, l'antenne de la DDE vous adresse une proposition de décision qu'il vous faudra signer et adresser au demandeur en envoi recommandé de sorte qu'elle lui parvienne avant l'échéance du délai d'instruction.

Concernant les déclarations préalables, l'article L 424-1 du code de l'urbanisme prévoit que l'autorité compétente se prononce uniquement en cas d'opposition ou de prescriptions sur la déclaration préalable. Ainsi, la décision de non opposition à une déclaration préalable intervient tacitement à l'issue du délai d'un mois d'instruction. Conformément à l'article L 424-8 du code de l'urbanisme, elle est exécutoire à la date à laquelle elle est acquise. En conséquence, il résulte que seules les décisions expresses **sont transmissibles** au Préfet, à savoir :

- **Les décisions s'opposant au projet** faisant l'objet d'une déclaration préalable,
- **Les arrêtés fixant les participations exigibles** du bénéficiaire d'une décision de non opposition à une déclaration préalable.

Ces décisions, accompagnées des dossiers, doivent être **transmises dans un délai de quinze jours** à compter de leur signature. Par ailleurs, **les formulaires** de déclaration préalable doivent m'être **transmis dans la semaine qui suit leur dépôt**, en application de l'article R 423-7 du code de l'urbanisme.

La Sous-Préfecture a fourni ces modalités de travail dans un document joint en annexe. Un exemplaire de cette dernière sera retournée à la Direction Départementale de l'Équipement du Rhône à Lyon, Service du Développement Territorial.

2) LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LES RISQUES GEOLOGIQUES :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la carte de la commune IGN de Vauxrenard représentant les instabilités et aptitudes à l'aménagement. Ce document a été fourni par la Direction Départementale de l'Équipement du Rhône, cellule système d'information graphique.

Cette carte fait l'objet de la légende suivante sous la forme de 4 secteurs « *non constructibles* » compte tenu du relief du terrain.

- Mines non localisées (risque fort)
- Aménagement déconseillé voire à proscrire (risque fort)
- Aménagement nécessitant des dispositions particulières (risque moyen)
- Aménagement nécessitant des prescriptions modérées (risque faible)

Compte tenu de la révision de la carte communale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer une étude auprès d'un bureau d'études afin d'obtenir un document précisant les risques géologiques de la partie proposée à l'urbanisation dans le cadre de la carte communale de la Commune.

Il propose de consulter le bureau d'étude GEO+, titulaire de l'étude sur le schéma d'assainissement.

IV/ : ASSAINISSEMENT :

1) CHOIX DE LA PROCEDURE POUR L'ENTRETIEN DE LA LAGUNE :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 juin 2007 a donné un avis favorable au renouvellement de la prestation de service concernant l'entretien et la maintenance de la lagune aérée par la société SDEI pour un coût de 3 650 € HT pour 10 mois comprenant les opérations suivantes :

- 3) Nettoyage et exploitation de la lagune (hors espaces verts et plantations)
- 4) Evacuation des refus de dégrillage
- 5) Sables et graisses en centre de traitement agréé
- 6) Prêt et installation de matériel en cas de panne de la turbine
- 7) Maintenance préventive sur matériel électrique et électronique
- 8) Consignation des informations et des remarques d'exploitation
- 9) Analyses et autocontrôle

Monsieur le Maire et Monsieur Patrick Le Bourlay ont rencontré Monsieur Monneron de la SDEI pour le renouvellement du prochain marché du fait du dépassement du montant autorisé sur une année.

Monsieur Monneron a expliqué qu'il existait deux procédures pour ce type de marché :

- Le marché de prestation de services en marché public
- La délégation de service public

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une comparaison entre les deux modes contractuels.

Après réflexion et discussion, le Conseil Municipal opte pour la procédure suivante pour le prochain marché de renouvellement : ***le marché de prestation de services en marché public.***

2) APPROBATION DES ETAPES DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle qu'en juillet 2005, il avait présenté aux élus le rapport de la phase 3 relatif au zonage et à la programmation de l'assainissement. L'objectif de ce document est, à partir de la situation actuelle, de cerner les possibilités d'assainissement collectif, semi collectif et non collectif (individuel).

Monsieur le Maire cite les trois zones qui ont été définies concernant l'aptitude des sols à l'assainissement autonome par épandage souterrain :

- Zone 1 : inapte à l'assainissement autonome par infiltration
- Zone 2 : apte à l'assainissement autonome sous contraintes spéciales
- Zone 3 : apte à l'assainissement autonome sans contrainte particulière

Le Conseil Municipal adopte le principe et demande la poursuite par GEO + de ce dossier. Un courrier de validation leur sera transmis afin de poursuivre la phase 4 et de lancer l'enquête publique en même temps que celle concernant la révision de la carte communale.

VI/ FORET COMMUNALE :

1) CHOIX DE L'ENTREPRISE TITULAIRE DE LA TRANCHE DE TRAVAUX 2007 :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission d'appel d'offres a été convoquée pour les travaux d'infrastructure forestière comprenant l'ouverture et l'amélioration de pistes forestières et la réfection de la place de dépôt de bois.

L'Office National des Forêts a estimé le coût total du marché à **7 700 € HT**.

Trois entreprises ont répondu. La commission a retenu la moins onéreuse soit Sarl H.B.T.P. pour le montant suivant : 6 020 € HT.

V/ COMMUNAUTE DE COMMUNES :

1) COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 2 OCTOBRE :

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 2 octobre à Fleurie. L'ordre du jour était le suivant :

- Information sur les décisions prises par délégation du conseil
- Siège communautaire – Informations
- PIG bilan au 1^{er} septembre 2007
- PIG prolongation et PLH
- Mission Locale Jeunes – activité 2006
- Maison pour l'emploi
- **Impact fiscal des investissements**
- Demandes de subventions départementales et avenant au contrat pluriannuel (RAM, SMA, Sources, PIG, Sièges...)
- Sources du Beaujolais – convention chèque culture
- Espaces randonnée Beaujeu-Monsols : Devenir
- Hydraulique de rivières – participation financière du CEMAGREF
- Plan de Gestion du Douby-Buyat et affluents – restauration et entretien de la ripisylve – adoption et déclaration d'intérêt général
- Hydraulique de rivières – déclarations d'intérêt général et demandes d'autorisation de travaux
- Lutte contre l'érosion
- Dégâts d'orage
- Espace d'activité des Treilles – Lotissement et vente de la masse 2 de la seconde tranche
- Délibérations fiscales
- Modification budgétaire
- Adhésion éventuelle de Chénelette – information
- Accès aux documents administratifs
- Modification du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel
- Personnel – avancement de grade
- Personnel – titres restaurant
- Personnel – convention relative aux dossiers de retraite
- Rapport d'activité 2006
- Adhésion au SYDER

Concernant le point relatif à l'estimation de l'impact fiscal par opération, le tableau sera joint au compte rendu lors de l'envoi à chaque conseiller municipal.

2) RAPPORT D'ACTIVITE – EXERCICE 2006

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du rapport d'activités 2006 qui est à leur disposition auprès du secrétariat de mairie.

VI/ CHAMBRE D'AGRICULTURE :

1) PROPOSITION D'UNE ANIMATION LOCALE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE VITICOLE :

Par courrier en date du 19 juin dernier, la Chambre d'Agriculture nous a proposé une animation locale. Dans cette démarche, tout est mis en œuvre pour amener (profession viticole et collectivité) à clarifier les problèmes qui se posent, à cibler ceux pour lesquels les collectivités peuvent agir et de ce fait aller vers une dynamique de projets constructifs...

Les vendanges étant terminées, Monsieur le Maire propose de prendre contact avec les communes de Jullié, d'Emeringes ainsi que le Syndicat Viticole de Vauxrenard pour voir ce qu'ils envisagent de mettre en place à leur niveau.

2) INFORMATION :

Monsieur le Maire informe les élus du décès de Monsieur Thierry de LA ROQUE, chargé de mission environnement à la Chambre d'Agriculture du Rhône.

VII/ TOURISME :

- **POINT SUR LA SAISON TOURISTIQUE, par Monsieur Jean-Luc PROTHET :**

- **Hébergement/ Chambre d'hôtes :**

Au niveau de l'ensemble du Beaujolais, on estime une diminution de 20 % du nombre de nuitées. Par contre pour notre secteur, ce mode d'hébergement serait en hausse avec une augmentation d'environ 20 %.

- **Fréquentation du camping de Fleurie :**

En saison, le camping est complet tous les soirs.

- **Etats généraux : 25 Mars à Villié-Morgon à 18 heures.**

Innovation cette année avec la participation de l'Office de tourisme du Beaujolais-Val de Saône (Belleville) et du Syndicat d'Initiative de Crèche/s/Saône.

Ils ont lieu en mars chaque année. Afin de prolonger les séjours dans notre secteur, il faudrait trouver des activités pour occuper les enfants pendant que les parents effectuent les visites de cave... Ils seront fait en commun en 2008 avec Belleville et Romanèche.

- **Fréquentation du site internet Vauxrenard.fr :** en baisse, au contraire de celle de l'Office du Tourisme : relation de cause à effet ?
- **Le Syndicat d'initiative du Haut Beaujolais** (Monsols- Col de Crie) est dissous.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES :

1) SUBVENTIONS A ENCAISSER :

Monsieur le Maire fait le point sur l'état des subventions en attente d'encaissement soit :

- | | | |
|-----------------------|----------|------------------------|
| • Vitraux de l'église | 2 240 € | |
| • Restaurant scolaire | 17 722 € | <i>Conseil Général</i> |
| • Restaurant scolaire | 33 164 € | <i>DGE</i> |
| • Forêt communale | 12 000 € | |

2) BILAN FINANCIER RESTAURANT SCOLAIRE :

- Montant initial du marché **218 190 €** (*y compris architecte*)
- Montants réglés **215 100 €**
- Intérêts moratoires **1 326 € (*)**

(*) des intérêts ont été payés aux entreprises lorsque le paiement était en dépassement de délai (+ 45 jours) du fait de la lenteur du versement des subventions.

3) LIGNE DE TRESORERIE :

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'augmenter la ligne de trésorerie de 10 000 € dans l'attente de la régularisation des subventions à encaisser.

Le Conseil Municipal accepte de porter la ligne de trésorerie de 60 000 € à 70 000 € afin de palier aux règlements des factures en attente.

4) COMMISSION ADMINISTRATIVE ELECTORALE :

Deux délégués doivent être désignés. Le Conseil Municipal propose de désigner :

- **Monsieur Sylvain DORY, conseiller municipal, délégué titulaire**

Le Conseil Municipal propose de demander également à Monsieur Gaston PATISSIER son accord pour le désigner en qualité de suppléant.

5) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE :

La part provisoire aux charges du syndicat incombant à la collectivité de Vauxrenard pour l'année 2008 s'élève à **17 070.47 €**. Le Conseil Municipal, comme les années précédentes, décide l'application du recouvrement direct sur les contribuables pour la totalité de la participation.

6) EFFECTIFS DE LA RENTREE :

→ **Année scolaire 2007/2008 :**

- Cycle 3 21
 - Cycle 2 12
 - Cycle 1 24
- 57 élèves**

→ **Prévision année scolaire 2008/2009 :**

2007	Vauxrenard	23	6 CM 2 / 10 CM 1/7 CE 2
2008	Emeringes	31	5 CE 1 / 7 CP / 5 GS / 10 MS / 2 PS / 2 TPS

54 élèves

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude devant la baisse des élèves et demande aux conseillers de se mobiliser pour contacter les familles qui mettent leurs enfants dans des écoles extérieures car on risque la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine.

La séance est levée à 23 heures

Le prochain conseil municipal aura lieu le :

Lundi 10 décembre 2007 à 20 heures 15

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 10 décembre 2007

L'an deux mil sept et le dix décembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri LÉOS, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 novembre 2007

Nombre de membres en exercice : 09

Présents : MM. Henri LÉOS – Patrick LE BOURLAY – Jean-Luc PROTHET – Bernard GUIGNIER - Sylvain DORY – Jean-Yves PERRAUD – Roger GUIGNER - Didier CANARD – MME Isabelle PERRAUD

Secrétaire de séance : M. Roger GUIGNER

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

I/ BATIMENTS :

1) ENTRETIEN DES CHAUDIERES :

Monsieur le Maire fait au part aux conseillers municipaux de la nécessité de contracter un contrat d'entretien pour les chaudières.

Un premier contrat concernera la chaudière fioul du bâtiment mairie école et le second la chaudière gaz pour la chaudière du bâtiment restaurant scolaire.

L'entreprise Chevillon a été sollicitée pour produire deux devis distincts. Le premier concernant la chaudière fioul s'élève à **274.60 € TTC** et le second concernant la chaudière gaz s'élève à **204.28 €**. Ces contrats inclus un délai maximum d'intervention fixé à 24 heures après l'appel pour les pannes totales de chauffage.

Le Conseil Municipal émet **un avis favorable** pour la souscription de ces deux contrats auprès de l'entreprise Chevillon.

2) APPROBATION DU DOSSIER DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX MAIRIE :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de marché de maîtrise d'œuvre établie par le groupement conjoint de maîtrise d'œuvre composé de Monsieur Jean-François Meunier, architecte et de la société Etira, Monsieur Roulon, économiste.

Le coût des travaux est évalué à 155 800 € HT (dossier maîtrise d'oeuvre) et à 179 100 € H.T (dossier travaux) avec une tolérance de 8 %. La rémunération de la maîtrise d'œuvre est fixée à : **13 % soit 24 223.78 € TTC.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de son étonnement quant au coût des travaux qui aurait dû avoisiner 100 000 € HT maximum et donc du montant de la maîtrise d'œuvre. Après consultation des documents de travaux (plans, descriptif) le Conseil Municipal estime trop conséquent les travaux proposés et décide de donner **un avis défavorable** au marché de maîtrise d'œuvre proposé.

Monsieur le Maire prendra contact avec l'architecte pour évoquer avec lui cette décision.

3) ETUDE DU DOSSIER TRAVAUX (si parvenu) :

Compte tenu de l'avis défavorable émis au marché de maîtrise d'œuvre et aux explications ci-dessus **un avis défavorable** est donné au dossier de travaux.

II/ ASSAINISSEMENT :

- CHANGEMENT DE DEBITMETRE DE LA LAGUNE :

Deux devis ont été établis pour le remplacement du débitmètre de la lagune.

- 10) Devis SDEI 1 390.00 € H.T.
- 11) Devis FLOM 2 127.00 € H.T.

Le devis de SDEI reçoit **un avis favorable**.

- DELIBERATION POUR FIXATION DU PRIX DES DROITS DE BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT EN EUROS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le droit de branchement des eaux usées avait été fixé à 2 000 francs le 09 avril 1998.

Il y a lieu de convertir le prix du droit de branchement en euro. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le prix et d'effectuer simplement la conversion en euro ce qui correspondra au montant suivant : **304.90 € TTC (254.94 € HT)**.

- DELIBERATION POUR FIXATION DU NOMBRE DE BRANCHEMENTS SUR TERRAIN CONSTRUCTIBLE AU SUD DU BOURG :

Monsieur le Maire évoque le permis de construire déposé par Monsieur Jean Jacques GAY, lieu-dit « Le Bourg » section AB 233 B concernant la construction de 4 pavillons.

Il précise que l'Architecte des Bâtiments de France a émit un avis favorable au projet et demande au Conseil Municipal de se prononcer pour fixer le nombre de branchements à recouvrir.

A l'unanimité, le conseil municipal opte pour 4 branchements compte tenu du nombre de pavillons.

- SATESE 2007 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département a décidé de créer un service départemental d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) afin d'apporter aux collectivités qui le souhaitent, une aide pour optimiser le fonctionnement de leurs installations d'épuration. Le coût est de 150 € annuel.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la signature de la convention avec la Direction Départementale de l'Équipement.

- REUNION AVEC GEO + :

Monsieur le Maire évoque aux conseillers municipaux la réunion qui se tiendra en mairie le 21 décembre avec le Cabinet d'Études GEO + et qui concernera une étude sur les risques géologiques sur une zone de la commune et également la poursuite de l'étude sur le schéma d'assainissement.

Monsieur le Maire invite tous les élus disponibles à assister à cette réunion.

III/ FORET :

1) ACHEVEMENT DES TRAVAUX 2007/SUBVENTION :

Monsieur le Maire évoque la réception des travaux en date du 29 novembre 2007 qui ont été effectués à l'automne et qui concernait l'amélioration de la desserte forestière, travaux effectués par l'entreprise HBTP pour 6 020 € HT.

Il informe également le Conseil Municipal de la perception de 12 926.12 € de subvention concernant des travaux suite à la tempête.

2) DELIBERATION POUR ADHESION PEFC :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait donné un avis favorable à l'adhésion à la PEFC Rhône-Alpes en septembre 2007.

Afin d'officialiser l'engagement de la commune, le PEFC souhaite une délibération du conseil municipal. Ce dernier émet un avis favorable à la validation de leur engagement par délibération qui aura pour objet la certification de la gestion durable de la forêt communale.

IV/ : ECOLE :

1) COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE :

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 25 octobre dernier.

Il rappelle les effectifs de l'année scolaire 2007-2008 :

CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
7 GS	7 CE1	5 CM2
5 MS	5 CP	6 CM1
10 PS		10 CE2
2 TPS		

Monsieur Léos a signalé que plusieurs enfants de Vauxrenard sont scolarisés à l'extérieur.

2) DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRANSPORT DES ENFANTS LORS DES RENCONTRES ENTRE LES CLASSES :

Monsieur le Maire évoque le courrier reçu de l'Equipe Enseignante du Réseau Richesses concernant le financement des transports nécessaires aux rencontres entre les enfants afin de soulager le Sou des Ecoles. L'aide financière est de l'ordre de 5 euros par enfant.

Un avis favorable est donné au paiement de cette subvention.

3) DEMANDE DE SUBVENTION POUR CLASSE TRANSPLANTEE :

Monsieur Jean-Luc Prothet évoque le courrier du Sou des Ecoles concernant la demande de subvention pour un séjour début mars 2008 au Château de Passins (38) par l'intermédiaire des séjours éducatifs de la ligne de l'Enseignement sur le thème du théâtre pour tous les élèves à partir de la grande section.

Le coût est de 10 579 € comprenant l'hébergement, le transport, les repas, les frais pédagogiques (intervenants spécialisés).

Afin d'équilibrer le budget, les recettes pourraient être les suivantes :

- Participation des familles 3 000 € (calculée sur la base du tarif du restaurant scolaire)
- Coopérative scolaire 200 €
- Association parents d'élèves 3 500 €
- UCOL 1 000 €
- Comité des Fêtes 879 €
- **Subvention communes** 2 000 € (Vauxrenard/Emeringes), soit 1 000 € par commune

Avis favorable du Conseil pour une subvention de 1 000 €.

V/ CENTRE DE GESTION :

- **PARTICIPATION POUR MISE A DISPOSITION DE JURISTES POUR MISSION ASSISTANCE JURIDIQUE :**

Suite à notre adhésion au service d'assistance juridique du Centre de Gestion, Monsieur le Maire informe les conseillers du montant de la participation financière due par la commune pour l'année 2008 qui s'élèvera à 123 € soit une hausse de 5 % par rapport à celle de 2007.

Accord à l'unanimité.

VI/ COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2007 :**

L'ordre du jour examiné lors de cette séance est le suivant :

- Siège de Sainte Angèle
- Etat du personnel
- P.L.H. Etude et délai de délibération des communes
- Vente bâtiment d'activité espace des Treilles
- Garderie d'Odenas
- Circuit des Cretes 2
- Modification budgétaire
- Octroi de subvention
- S.I.G. Analyse des candidatures et choix de 4 entreprises
- Informations diverses

VII/CHAMBRE D'AGRICULTURE :

- **PROPOSITION D'ANIMATION LOCALE ET DEFINITION DE PROJETS LOCAUX :**

Monsieur le Maire donne connaissance d'une proposition de convention entre la commune et la Chambre d'Agriculture du Rhône.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles la Chambre d'Agriculture intervient pour mettre en œuvre l'animation locale et la définition de projets.

Il s'agit donc de proposer aux communes et aux agriculteurs un accompagnement adapté à la situation locale et à la mobilisation possible des acteurs au travers des objectifs et actions pré-identifiés. Monsieur le Maire donne lecture des différentes actions proposées.

Le coût total est évalué à 6 293 € dont 60 % financé par le Conseil Général, 20 % financé par la Chambre d'Agriculture et 20 % financé par la Commune ce qui correspondrait à **1 258 €**.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES :

- **AIRE DE LOISIRS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'entretien qu'il a eu avec Madame Lanoy, propriétaire d'un tènement dans le Bourg qui pourrait être acquis par la Municipalité dans la perspective de la mise en place d'une aire de loisirs.

Il informe le conseil municipal de la réponse négative de Madame Lanoy quant à la vente de ce terrain à la Municipalité et donne lecture du courrier qu'il a effectué en réponse

- **VŒUX DU MAIRE :**

Monsieur le Maire précise que les vœux du maire auront lieu le dimanche 06 janvier 2008 à 10 heures 30.

La séance est levée à 23 heures.

Le prochain conseil municipal aura lieu le :

Lundi 21 janvier 2008 à 20 heures 15